

Gardey, Delphine (2013). « "Enregistrer" et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?» in de Galembert, Claire; Rozenberg, Olivier et Vigour, Cécile (éd.). *Faire parler le Parlement. Méthodes et enjeux de l'analyse des débats parlementaires pour les sciences sociales.* Paris: LGDJ, pp. 73-89.

CHAPITRE 4

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

Delphine GARDEY

Matériau, source ou archive, les comptes rendus des débats sont le plus souvent interrogés *a posteriori*. Enregistrement des dires, ils sont tenus comme témoins plus ou moins fidèles de la scène de l'action, des délibérations et des décisions parlementaires. Compilés, ils constituent des corpus mémoriels interrogeables pour leur factualité. Mais que savons-nous des conditions de production de ces corpus et de la façon dont leur existence est liée à la définition des assemblées délibératives et de la « démocratie » ?

Il s'agit d'envisager la façon dont il s'est avéré ou non historiquement décisif pour les démocraties occidentales et les Chambres élues d'enregistrer les dires et les faits parlementaires, d'en rendre compte et, finalement, de les rendre publics. Les conditions concrètes de réalisation d'un tel objectif ont pris des formes variées suivant les pays et les contextes. La préoccupation en faveur de la publicité est le fait des assemblées, mais aussi d'espaces extérieurs aux arènes délibératives – telle la presse – qui participe activement à la production d'un régime de l'opinion. En Grande-Bretagne comme en France, la seconde moitié du XVIII^e siècle constitue un moment essentiel. De nombreux auteurs, historiens et politistes, ont mis en évidence l'émergence de cet espace public et le rôle clef qu'il joue dans l'affirmation et l'approfondissement des régimes démocratiques. Habermas a considéré l'existence des comptes rendus des débats dans la presse comme un élément marquant l'apparition d'une sphère politique publique (HABERMAS, 1993, p. 93). La création d'un « marché de l'information et de l'opinion » repose en partie sur ce temps nouveau des comptes rendus effectués par les journaux et sur la diffusion et prolongation en de mul-

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

tiples lieux (cafés, sociétés savantes ou populaires) des décisions et débats des parlementaires (REID, 2000).

L'objet de cette contribution est de revenir sur les conditions concrètes, techniques et matérielles, d'une part, politiques de l'autre, de réalisation de ce qui apparaît ou non comme un idéal. Est-ce aux assemblées de s'organiser de façon à rendre leurs débats publics et à permettre leur diffusion au-delà de leurs enceintes ou bien appartient-il à d'autres de réaliser cette tâche ? Manifeste dans le cas français sous la Révolution, le désir de publicité des débats n'a pas rencontré une adhésion du même ordre dans le cadre du parlementarisme anglais, et nombre de restrictions entravant les conditions concrètes de production et de diffusion des comptes rendus sont à noter jusqu'au début du XIX^e siècle au sein des deux Chambres. Pour évoquer ces différences et réfléchir à ce qu'il convient de mettre en œuvre pour assurer l'enregistrement et la diffusion des débats, je m'intéresse à la façon dont une technologie aujourd'hui désuète – la sténographie – s'est trouvée étroitement liée à cet objectif au point de marquer par sa présence un certain âge des démocraties parlementaires.

Cette histoire comporte un paradoxe intéressant : alors que les *shorthand writing systems* sont inventés en Grande-Bretagne, et demeurent un trait exclusif de la culture britannique de l'écrit de la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, ces techniques d'enregistrement et de retranscription de la parole sont peu ou pas utilisées dans le cadre des institutions parlementaires britanniques jusqu'aux années 1830. À l'inverse, à peine introduit en France, l'art abréviatif apparaît à nombre d'acteurs comme une solution idéale pour faire porter au-delà des assemblées la parole et les débats qui s'y déroulent. Entrer par la sténographie (son absence ou sa présence), c'est envisager l'histoire des institutions et des valeurs politiques par le ténu et le pratique. C'est aussi accorder l'importance qu'elle mérite à une proposition technique qui a connu un succès considérable au cours du XIX^e siècle. Introduites sur le continent européen à partir de la fin du XVIII^e siècle, ces technologies testées sous la France révolutionnaire s'imposent plus tardivement, à partir de la Restauration et surtout lors de la Monarchie de Juillet. Elles sont utilisées de façon non officielle après les années 1830 en Grande-Bretagne où elles sont connues de longue date des « reporters » ; elles sont également introduites en Allemagne, aux Parlements de Bavière et de Saxe [1822 ; 1839]¹ et finalement, de façon officielle, à la Chambre du Congrès américain². À la fin du XIX^e siècle, la sténographie parlementaire comme moyen de saisir exhaustivement les discours et de rendre compte des débats, est présente en tous lieux et en toutes langues dans la plupart des parlements du monde. Des réseaux professionnels internationaux de sténographes parlementaires voient le jour et les institutions internationales qui naissent après la Première Guerre mondiale (BIT, SDN) recourent, elles-aussi,

1. Stenografische Sammlung, Sächsische Landesbibliothek Staats und Universität Bibliothek, Dresden.

2. The *House of Representatives* donne un caractère officiel à cette institution du compte rendu et sa publication dans le *Congressional Globe* en 1866, ANDERSON (1882).

aux services des sténographes pour assurer la saisie et la transcription de leurs délibérations (NAVARRE, 1909). Des recherches récentes étudient l'introduction de ces technologies « occidentales » au sein de la Diète Japonaise dans les années 1890-1910 (MIYAKO, 2011).

La sténographie est donc utilisée ici comme révélateur. La choisir, c'est choisir le *verbatim* – c'est-à-dire l'idéal d'une restitution mot à mot des paroles dites et échangées dans l'enceinte parlementaire. Dans le cas français, l'art sténographique comme utopie technique rencontre une utopie politique de la transparence et de la « redevabilité ». Pourtant, d'autres options politiques existent et sont discutées en France et en Grande-Bretagne à la fin du XVIII^e siècle. Est-il indispensable de rendre au peuple le détail des débats parlementaires ? La liberté des orateurs ne doit-elle pas prévaloir ? Au-delà du public présent, les débats doivent-ils être placés sous le regard invisible d'un tiers ? Quels sont les droits du public et de la presse et quels sont les priviléges des Chambres ? Quel contrôle exercer sur les rapports et comptes rendus réalisés par les journalistes ?

L'analyse historique permet de revenir sur la genèse des institutions démocratiques, les ressources dont les acteurs ont disposé pour les édifier et les modalités concrètes de leur production. Elle ouvre à d'autres préoccupations discutées par les politistes, les ethnométhodologues ou les linguistes qui s'intéressent aux logiques du dire et du faire à l'œuvre dans les « *parler d'assemblée* » (HEURTIN, 1999 ; CONEIN, 1982 ; FERRIÉ *et al.*, 2008). Réaliser une tâche apparemment aussi simple que celle de restituer auprès d'un public plus vaste, et par le biais d'un écrit publié, la teneur des travaux parlementaires pose hier comme aujourd'hui des questions difficiles : Comment être fidèle aux orateurs ? Comment transcrire des débats oraux dans l'écrit ? À qui déléguer ces tâches ? C'est sur ce dernier point que la comparaison entre la Grande-Bretagne et la France est des plus utiles. Savoir qui a la charge d'enregistrer et de publier les comptes rendus parlementaires renvoie à des options politiques et pratiques diverses et contribue à façonner des types d'espaces publics et de publicité notamment différents. Le lien entre les options techniques (ou les questions pratiques, matérielles et professionnelles) et les options politiques (ou la question des valeurs, de la place et du rôle de l'institution parlementaire et de ce qu'elle considère comme crucial dans ce qui la définit en tant qu'institution) sont ainsi posés au cœur de l'enquête comme une question en partage entre les historiens, les sociologues et les politistes. En analysant la scène et le déroulement concret des activités (une tâche plus difficile à accomplir en histoire), il s'agit aussi d'évoquer la possible présence du passé dans le déroulement des conduites et de l'activité, et de s'interroger sur la longue vie de certains choix historiquement situés.

Deux points sont abordés dans ce chapitre et mobilisent des ressources différentes. Il s'agit, en premier, d'évoquer les cas anglais et français et la façon dont ils ont fait place à une culture du compte rendu parlementaire et de la publicité. Du côté britannique et parlementaire, les propositions sont générales et basées sur les rares travaux existants. Les éléments concernant l'histoire de la

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

sténographie anglaise sont, en revanche, le fait de recherches historiques personnelles conduites sur le long terme dans les collections et bibliothèques spécialisées, et qui révèlent un continent peu connu de la culture de l'écrit britannique³. Du côté français, le récit s'appuie sur une enquête personnelle de première main : le dépouillement au long cours des archives administratives de l'Assemblée nationale⁴ ; la fréquentation assidue des documents et collections sténographiques de langue française ; un travail d'observation directe conduit au sein du service actuel du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale⁵. Les recherches sur le cas français ayant fait l'objet de publications antérieures (GARDEY, 2008 ; 2005, 2010b), le lecteur est invité à s'y référer et ne sont présentés ici que les principaux éléments factuels convoqués dans un souci de comparaison. Il s'agit, en second, d'insister sur les problèmes politiques engagés dans la mise en œuvre et la publicisation des comptes rendus et de pointer les enjeux, les débats et les questions qui demeurent, en revenant sur les choix historiques opérés en France et en Grande-Bretagne. Aborder ainsi la question de la nécessité, de la possibilité et des conditions de réalisation de la publicité des débats parlementaires est une façon d'ouvrir la réflexion sur les modes d'existence et de reproduction d'une institution telle qu'une assemblée délibérative et représentative.

1. Retour sur l'histoire de la sténographie et de son utilisation dans les arènes parlementaires

1.1. Le précédent anglais : vers une culture du compte rendu et de la publicité ?

La Grande-Bretagne s'impose comme un passage obligé pour deux raisons principales : la première est l'antériorité et sa singularité dans l'art abréviaatif ; la seconde est l'antériorité du parlementarisme britannique.

L'art sténographique est avant tout une singularité de la culture de l'écrit britannique de la période moderne. De la fin du XVI^e siècle à la fin du XVIII^e siècle, deux termes (*short-hand* et *stenography*) s'imposent et tendent à rassembler des initiatives et réalisations diverses d'abréviation et de « géométrisation » de l'écriture. À la fin du XVII^e siècle, l'utilité des méthodes d'écriture abrégées n'est plus à démontrer. L'écriture courte (*short-hand*) est prisée par les grands esprits, pratiquée par les hommes de lettres et d'Église, certains savants (Locke)⁶ et hommes de loi pour tenir leurs carnets de notes personnelles, pré-

3. *Carlton Collection* (London) ; *Pepysian Collection* (Cambridge) ; *Pitman Collection* (Bath). GARDEY, 2010a.

4. Service des Archives et de la Recherche Historique Parlementaire [SARHP]. Séries : 17AN : Notices historiques ; 16AN : secrétariat général de la questure ; 31AN gestion du personnel.

5. Observations directes au Service du Compte Rendu Intégral de l'Assemblée nationale (janvier à juin 2003 ; janvier à juin 2005).

6. Locke pratiquait la « *charactery* » de Jeremiah Rich [1646].

parer leurs sermons, prendre en note prêches, discours ou décisions de justice (GARDEY, 2010a).

Consistant pour l'essentiel en la représentation par des signes géométriques de phonèmes⁷, l'art abréviatif connaît des usages multiples au cours de l'époque moderne : il est simplification de la parole, technique de réduction, écriture rapide et courte, écriture secrète, et aussi, dès les origines, moyen de prendre en note la parole et de l'inscrire dans l'écrit (GARDEY, 2010a). La sténographie sert en tout premier lieu le verbe du prêcheur, saisit le souffle divin qui semble dépasser le locuteur humain qu'il s'agisse de ces prêcheurs puritains ou du dernier souffle du condamné à mort – en témoignent les plus anciens manuscrits conservés⁸. Dans l'un et l'autre cas, l'art abréviatif travaille le « verbe ». Il s'agit de prendre en note *verbatim*, une expression vouée à un grand succès avec le développement ultérieur de la sténographie judiciaire et parlementaire.

C'est bien la sténographie comme art de l'enregistrement qui rencontre l'arène parlementaire et judiciaire, deux espaces clef pour la constitution et la définition d'un espace public démocratique. Du côté de la justice, prendre note des plaidoiries, ouvrir la scène judiciaire au public, l'informer de la teneur des débats sont des éléments déterminants. Prendre en note *verbatim* sert dans un premier temps davantage la procédure que la publicité (SCHARF, 1989 ; IBBETSON, 1995). La prise de notes et l'usage de la sténographie semblent progresser dans les tribunaux anglais à l'époque moderne. Il est attesté que certains procès du XVII^e siècle ont été sténographiés – ce qui ne signifie pas nécessairement que le contenu intégral du procès ait été porté à la connaissance du public (HAVETTE, 1917). Par ailleurs, la presse accorde une place plus importante aux comptes rendus de procès dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Le reportage judiciaire gagne en fiabilité dans la presse londonienne au cours de cette période. En dépit de formats différents (brefs résumés ou récits mot à mot s'appuyant selon toute probabilité sur la sténographie) il est possible de recouper les informations à propos d'un même procès d'un journal à l'autre. Ces éléments témoignent de la constitution d'une sphère publique autour des procès et de l'émergence d'un régime de l'opinion (OLDHAM, 1987).

Cette pratique nouvelle du « compte rendu » (*report*) comporte des traits similaires qu'il s'agisse de rendre compte des procès ou des travaux parlementaires. Le *report* ouvre un espace inédit de partage des faits et des débats entre des personnes physiquement présentes en un espace clos et d'accès réglementé et les lecteurs, plus nombreux que les seules personnes présentes, et éloignés, dans le temps et l'espace, de la scène rapportée. La forme moderne du compte rendu parlementaire s'affirme dans les années 1770-1780 en Grande-Bretagne.

7. Sur les caractéristiques formelles de ces langages : GARDEY 2010a.

8. Manuscrits : *A true copy of Sir Henry Hide's speech on the scaffold, immediately before his execution before the Exchange, on the 4th of March 1650 taken from his mouth*, London, P. Cole, 1650 ; *The Tryial of Lieut. Colonell J. Liburne...* 1649. *Being as exactly pen'd and taken in short hand, as it was possible to be done in such a croud and noise...*, T. Verax, London, 1649.

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

On pensera, par exemple à l'activité de William Woodfall [1739-1803] créateur en 1769 du *Morning Chronicle*, éditeur et imprimeur du journal, également son seul reporter (ASPINALL, 1956 ; FERRIS, 1992 ; WOODALL, 1973 ; MALCOMSON et JACKSON, 2001 ; THOMAS, 1959). Interdit de prise de note, Woodfall écrivait ses chroniques de mémoire. Les travaux de Christopher Reid confirment son témoignage et insistent sur les restrictions formulées par la *House of Commons* de façon à contrôler et limiter la réalisation et la publication de comptes rendus détaillés de ses débats (REID, 2000). Dans un contexte d'interdiction de toute prise de notes, on mentionnera un cas exceptionnel et révélateur. La mesure ne pouvant s'appliquer à ses membres, Sir Henry Cavendish [1732-1804], représentant aux Communes, et adepte de la méthode sténographique Gurney, a couvert plusieurs années de débats (en 1776 à Londres ; entre 1783 et 1789 en Irlande) (MALCOMSON et JACKSON, 2001). Si l'idéal de Cavendish semble avoir été d'assurer un *verbatim coverage* des discussions, il ne semble pas avoir souhaité (ou avoir été autorisé à) les rendre publics. Ses travaux sont publiés après sa mort pour la partie anglaise, traduits de la sténographie et publiés à la fin du XX^e siècle pour la partie irlandaise.

Le parlementarisme anglais se présente ainsi à la fin du XVIII^e siècle comme une institution ouverte quoi que de façon paradoxale à la présence du public et des *reporters*, faisant montre d'une tradition ancienne de compte rendu dont le degré de fiabilité et de précision varie, mais tend à s'élever du fait de la mise en concurrence des journaux. Le régime de l'opinion peut exister. La pluralité des organes de presse assure une présentation plurielle des faits et des discussions parlementaires. Dans cet ensemble, la figure du journaliste est essentielle, le *verbatim* et la sténographie ne le sont pas et ne semblent pas pouvoir l'être. C'est seulement au cours du XIX^e siècle, après la levée des restrictions réglementaires, que le *reporter* va pouvoir plus fermement s'appuyer sur la technique sténographique utilisée de longue date en Grande-Bretagne. Les informations disponibles sont contradictoires et non confirmées. Les historiens de la sténographie française mentionnent la présence d'un Gurney au Parlement dès 1813. Il semble que cette position officielle, occupée par l'un des descendants de l'inventeur sténographe Thomas Gurney [1705-1770] (BUTLER, 1951, p. 56 sq.) (lui-même attaché officiellement au premier tribunal de Londres en 1737) consistait à prendre en note les travaux des commissions⁹.

La limitation de la sténographie aux travaux des commissions tient aux restrictions concernant la prise de note dans l'enceinte des deux Chambres qui demeurent jusqu'en 1830 et sont poursuivies par d'autres restrictions (jusqu'en 1872) ayant trait à l'accès physique des journalistes aux séances publiques. Cet état de fait évolue dans les années 1860-1870. William Gurney-Salter est nommé sténographe assistant à la Chambre des communes en 1863 et à la Chambre des lords en 1864. Il obtient en 1872 le titre de sténographe des Chambres et dirige alors une série de praticiens chargés pour l'essentiel de recueillir les dis-

9. Erskine MAY mentionne concernant les années 1830-40 l'utilisation de la sténographie pour établir les dépositions des témoins qui sont ensuite présentées aux commissions, (1851, p. 304).

cussions des commissions en plus de *l'in extenso* des séances publiques qui devient un objectif (NAVARRE, 1909). Cette officialisation intervient indépendamment de l'organisation libérale des *reports* laissée aux journaux. Il convient d'insister sur cette différence entre les *reports* et les *proceedings*. La *House of Commons* confie en 1803 à Luke Hansard, un éditeur privé, le monopole de la publication des *proceedings*, c'est-à-dire de l'ensemble des délibérations et des décisions de la Chambre. Cette « institution » demeure sans officialisation en dépit d'une somme allouée au *Hansard* à partir de 1878 par le Parlement anglais. Il semble qu'à cette date, le *Hansard* s'appuie sur des sténographes à sa solde, mais qu'il complète ses comptes rendus en recourant aux *reports* réalisés par les grands journaux. Ces questions sont discutées dans les années 1880. Une commission réunissant des membres des deux Chambres conclut en 1888 contre la création d'un compte rendu officiel, considérant que les journaux suffisent et recommandent un *Hansard* « amélioré ». À partir de 1889, un sténographe du *Hansard* est admis dans la salle des séances de la Chambre des lords. Les sténographes parlementaires français, acquis à « l'officiel », ne manquent pas de souligner l'étrangeté d'une situation où « *l'Angleterre est le seul pays parlementaire qui n'ait pas de compte rendu officiel tout en possédant un très grand nombre de sténographes professionnels* » (NAVARRE, 1909, p. 159).

1. 2. Émergence et développement du compte rendu intégral des débats en France

En France, de même qu'en Grande-Bretagne, la Justice et le Parlement sont concernés au premier chef par la question de la prise en note et la sténographie est amenée à jouer un rôle essentiel dans le cadre du développement d'un régime de l'opinion fondé sur le reportage. L'institution judiciaire est au cœur de la définition d'un régime libéral et compte comme une institution clef quand on s'intéresse à l'émergence et à l'affirmation d'un espace public démocratique. Il conviendrait de rendre compte de façon détaillée de l'histoire de la publicisation des procès en France et du rôle qu'y jouent les techniques d'abréviation de l'écriture. Je mentionnerai à titre indicatif un point qui illustre les liens entre ces histoires : Jean-Baptiste Breton de La Martinière, l'un des premiers praticiens français de cet art exerce d'abord ses talents auprès des tribunaux, et au profit de la publication des procès, avant de devenir sténographe parlementaire¹⁰.

1.2.1. De la fin du XVIII^e siècle à la fin de la Monarchie de Juillet

La sténographie, art neuf, importé, traduit, socialisé et redéfini en France dans les années 1780-1790, semble connaître une forme d'envol, du fait de l'épisode révolutionnaire, à un moment où la multiplication des espaces de discussion procure à ceux qui prétendent pouvoir enregistrer les discours et conversations une audience et un crédit singuliers. Il y a tout d'abord l'œuvre et les propositions du tachygraphe français Coulon de Thévenot qui lie son « *art*

10. Imprimés Jean-Baptiste Breton de La Martinière, Collection Carlton.

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

d'écrire aussi vite que l'on parle » à l'esprit de la Révolution et de « liberté » (Coulon couvre quelques séances en 1795 ; son traité est publié en 1787)¹¹ ; il y a aussi la traduction en français de la méthode de Taylor par Bertin (1^{re} traduction 1790-92 ; perfectionnements 1794, 1796)¹² qui est utilisée au moment des cours de l'an III pour restituer et publier les conférences des savants mobilisés et assurer ainsi « l'éducation » des citoyens.

En ce qui concerne les débats parlementaires, ces auteurs et praticiens sténographes visent la copie exacte, ils se proposent de propager la vérité, de permettre le jugement, de travailler pour la postérité, de permettre par la transcription dans l'écrit et sa diffusion, un esprit de publicité qui constitue le pendant nécessaire de ce nouvel « esprit de liberté ». Cet idéal de transparence, le désir de rendre les débats publics et de permettre leur restitution, est très ponctuellement testé sous la Convention *via* différents procédés sténographiques ou non (GARDEY, 2008, p. 35-47). Ces prétentions des sténographes demeurent, elles sont reprises et approfondies (comme le sont les systèmes sténographiques eux-mêmes). Le compte rendu des débats (et notamment le recours à la sténographie) apparaît ainsi comme un élément d'accomplissement pour les régimes qui se définissent comme libéraux, puis républicains en France au cours du XIX^e siècle.

La publicité est bien entendu tributaire de l'existence de débats contradictoires et des conditions politiques qui rendent ou non possible la libre discussion. Ces éléments sont des indicateurs essentiels qui permettent de qualifier les régimes politiques. Plusieurs temps forts marquent l'organisation de la publicité des débats en France. La publicité est, à partir de la Charte de 1814, le fait des journaux qui envoient des journalistes-sténographes à la Chambre des députés (où le public est admis) et à la Chambre des pairs (où il ne l'est pas). Le compte rendu et la présence des débats dans la presse reposent sur une poignée d'hommes, adeptes de méthodes qu'ils perfectionnent et dont ils sont à la fois praticiens et auteurs. Les chambres peuvent être vues comme un espace d'expérimentation et de validation des méthodes sténographiques au cours de cette période (GARDEY, 2008, p. 48). L'extension et l'intérêt pour les comptes rendus s'affirment sous la Monarchie de Juillet. La publicité des débats intéresse très directement un régime qui se veut libéral. L'article 27 de la Charte de 1830 ouvre les séances de la Chambre des pairs au public, comme celles de la Chambre des députés. De nouveaux journaux sont créés qui visent exclusivement le reportage parlementaire. La Chambre revendique politiquement l'importance de la publicité des débats et de la sténographie, confiant au *Moniteur* en 1834, l'organisation d'un service destiné à publier régulièrement le compte rendu *in extenso*¹³. On glisse ainsi d'un premier régime d'organisation par les journaux, à la création d'une relation de monopole au bénéfice d'un journal qui se voit doté des moyens d'assurer techniquement (*via* les journalistes sténographes) l'établissement sin-

11. Manuscrits et imprimés Coulon de Thévenot, Collection Carlton.

12. Manuscrits et imprimés Théodore Pierre Bertin, Collection Carlton.

13. SARHP. CRI - Historique.

cère des débats¹⁴. Cette organisation comporte des similitudes avec le rôle que joue le *Hansard* dans le cas anglais à la même époque, mais elle s'en différencie de trois façons : par le caractère non formellement officiel du *Hansard* ; par la non implication de la Chambre dans l'organisation du service du *Hansard* ; par la non focalisation sur l'*in extenso*. Le régime français s'oriente, de plus, clairement à la fin de la Monarchie de Juillet vers l'idée d'un compte rendu certifié par les Chambres. Le Sénat en premier, et sous la responsabilité d'Hippolyte Prévost, organise en 1846 un service de sténographie, une initiative qui convainc également les députés sous la Monarchie de Juillet, mais qui advient autrement, du fait de la Révolution de 1848 et de la réunion des deux Chambres ainsi que de leurs administrations (GARDEY, 2008, p. 53 sq.).

1.2.2. Le modèle républicain de démocratie parlementaire et la longue vie de la sténographie des débats (1848-2004)

Avec le retour du régime républicain, les catégories politiques changent et la conception des liens entre le Parlement et la presse est modifiée. La II^e et la III^e République revendentiquent la nécessité d'internaliser le travail de compte rendu et de le confier non plus à des étrangers à l'administration de la chambre, mais à des fonctionnaires, ce qui permet aux Chambres de produire et de certifier leurs dires. L'organisation du travail mise en place en 1848 est extrêmement pérenne, reprise à Versailles à la chute de l'Empire et conservée dans ses grands traits jusqu'en 2004. En revanche, signe des temps, après le coup d'État du 2 décembre 1852, l'ouverture des séances au public ainsi que l'*in extenso* sont supprimés. Les libéraux et les républicains sont très attentifs à la place réservée au public et aux journalistes : la fermeture de la tribune des journalistes annonce le coup d'État. L'instauration du compte rendu officiel sera combattue par certains au nom des libertés, seules permises par le système pluraliste laissé à l'initiative des journaux comme sous la Monarchie de Juillet (LAGACHE, 1902).

La figure du journaliste-sténographe se dissocie du fait de la spécialisation et du recrutement de sténographes fonctionnaires. Les sténographes des débats se relayent désormais aux pieds de la tribune, ils prennent en note *verbatim* et traduisent leurs prise sténographique à mesure de façon à assurer au plus vite la production du compte rendu qui fait l'objet d'une publication spécifique (*Le Moniteur* puis le *Journal officiel*) et est mis à la disposition de la presse. Du côté des journalistes, les relations sont davantage formalisées. Les reporters sont dans un premier temps admis parmi le public, une tribune leur est ensuite réservée. La création d'un syndicat de la presse parisienne en 1849 (mais aussi de la presse départementale et coloniale) régule désormais les relations entre les journaux et les Chambres. Le syndicat atteste de la qualité de journaliste, qui permet la délivrance de cartes d'accès et l'accès aux tribunes¹⁵.

Les conditions concrètes d'organisation du travail de compte rendu, comme plus généralement, nombre d'aspects du fonctionnement de l'administration de

14. Rapport de Léon de Malleville, 1847 ; SARHP : 17AN10 ; 16AN70. GOUGEON, 1995, p. 66-88.

15. SARHP : 16AN173.

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France, La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

la Chambre au moment de sa réinstallation à Versailles, s'inspirent très directement du précédent républicain de 1848. À Versailles, la sténographie participe d'un complexe technique plus vaste qui inclut la composition par les ouvriers typographes du *Journal officiel*. La chaîne de travail, et en particulier la fragmentation de la prise sténographique, sa traduction, sa révision et son envoi à mesure pour composition permet d'assurer la production du compte rendu qui peut être acheminé en train de Versailles à Paris afin de ne pas manquer les correspondances pour les principales villes de province. Lors du retour à Paris en 1879, les questeurs font installer un pneumatique qui relie la Chambre à l'imprimerie du *Journal officiel*. L'organisation du travail s'appuie sur ces quatre technologies : sténographie, pneumatique, imprimerie, chemin de fer. Exhaussant les vœux des pionniers, la scène parlementaire est rendue disponible, hors de sa territorialité, transmise, critiquable et permettant d'autres arènes de discussion¹⁶. C'est l'âge d'or de la vie parlementaire, du régime de la presse et de l'opinion, une époque où l'éloquence joue un rôle central dans la vie parlementaire (ROUSSELIER, 1997). D'une certaine façon, le sténographe n'a désormais plus rien à voir avec la Presse qui est de plus en plus présente au palais Bourbon, avec, par exemple, la réception des dépêches de l'agence de presse Havas et la création d'un bureau de presse étrangère (1876)¹⁷ ; la création de la buvette des journalistes (1925) où députés et journalistes se côtoient ; ou l'autorisation faite aux journalistes dès 1923 d'accéder à la salle des pas perdus et d'y interviewer les députés.

Bien que modifiée sous certains aspects, l'organisation du travail du compte rendu intégral à l'Assemblée nationale en 1848, puis sous la III^e République, demeure largement inchangée jusqu'en 2004 réitérant une culture professionnelle plus que centenaire et une mécanique qui semble éprouvée et durablement non contestée en dépit des alternatives technologiques et organisationnelles¹⁸. Il est possible de résumer en quelques mots ce qui demeure : le rôle central de la présence dans l'hémicycle de la prise de notes sténographiques ; la virtuosité sténographique ; la fragmentation de la prise ; le roulement en séance ; la traduction personnelle de sa prise ; la division du travail entre rouleur et réviseur ; la hiérarchisation des tâches ; la circulation par rupture de la chaîne de production des bribes formant le document final ; le transfert pour composition au *Journal officiel* via le recours au pneumatique ; la certification des dires par le chef du service par délégation du président de l'Assemblée¹⁹.

16. SARHP : 17AN10 ; 16AN62 ; Cri-Historique ; 16AN86.

17. SARHP : 17AN14 ; 16AN31 ; 16AN44.

18. Ces points sont explicitement discutés in GARDEY (2005, 2010).

19. Sur ce dernier point : POUDRA et PIERRE, 1902.

2. Enjeux, débats, questions

2.1. Avantages et désavantages de la publicité, retour sur le cas britannique

Le cas britannique nous oblige à considérer le caractère non évident de la publicité et de la communication des débats. Il importe d'insister sur la réticence durable du Parlement britannique devant les initiatives extérieures et le sens qu'il est possible de lui attribuer. Les Chambres tiennent très tôt leurs propres registres (dès 1510 pour la *House of the Lords* ; 1570 pour la *House of Commons*). À partir de 1680, les *Commons* décident d'imprimer les *votes* et *proceedings* de la Chambre (soit, les discours du Roi, les adresses au Souverain, les réponses, ordres et résolutions). Dès 1620, des « éditeurs » font commerce des comptes rendus (*parliamentary proceedings*) et en 1628, la Chambre des communes intervient pour interdire la publication de ces travaux. Celle-ci est longtemps considérée comme un affront à la dignité de la Chambre et à ses priviléges, une position qui témoigne de cas avérés de rapports falsifiés ou jugés malveillants (REID, 2000, p. 124 ; MAY, 1865). Cette conception qui concerne les deux Chambres se traduit par la réitération d'interdits jusqu'au début du XIX^e siècle. Les Chambres considèrent comme l'une de leurs prérogatives essentielles le fait de rapporter sur leurs délibérations et de choisir ce qu'elles rendent public : « *that is a breach of the privilege*²⁰ *of this house, for any person whatsoever to print, or publish in print, anything relating to the proceedings of the house without the leave of this house* »²¹. Jusqu'en 1832, un membre du Parlement peut formellement empêcher la publication d'un rapport au titre de ce privilège et pour assurer la sécurité et la liberté des débats. Les travaux d'Erskine May insistent sur la longue durée des conflits en ce domaine : conflits pour défendre les priviléges des *Commons* contre la Couronne ; pour défendre les intérêts d'une Chambre vis-à-vis de l'autre ; conflits des *Commons* avec l'opposition et la presse qui culmine en 1771 (MAY, 1865).

Ces restrictions se manifestent dans la réglementation de l'accès du public et des journalistes qui n'ont ni statut particulier, ni droits spécifiques. Durablement, la prise de note leur est interdite (au moins jusqu'en 1783 aux Communes et en 1807 aux Lords [MAY, 1865, p. 505]). Il semble que devant la montée en puissance de la presse, les Chambres renoncent à leurs droits prescriptifs tacites d'interdire le reportage parlementaire. Le règlement interdisant formellement l'entrée des étrangers au Parlement anglais en 1705 est modifié dans le sens d'une plus grande ouverture en 1778, mais parfois ultérieurement dénoncé. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les galeries des deux Chambres sont fermées et les discussions ont lieu portes closes sur simple demande d'un membre (MAY, 1865, p. 505 *sq.*). Le Parlement ne reconnaît de façon formelle la présence des journalistes qu'en 1803. Jusqu'à cette date, ils doivent faire la queue pour en-

20. Expression soulignée par nos soins. MAY (1851, p. 77).

21. Cette déclaration de la Chambre des lords le 27 février 1698 est reprise dans le même esprit par les Communes.

trer avec le reste du public, ce qui explique que lors de discussions importantes – par exemple, le débat sur la guerre avec la France en 1803 – certains journalistes n'ont pu assister aux séances, privant leur journal de compte rendu. À la suite de la destruction du Parlement, lors du grand incendie de Londres en 1834, les plans de reconstruction prévoient une galerie des reporters dans la Chambre des communes (1852) et dans celle des lords (1847). Il semble qu'une liste de reporters autorisés à se mêler aux députés (*Lobby list*) ait été mise en place à partir de 1870. Selon Navarre, les journalistes ne sont que tolérés jusqu'en 1872 (1909, p. 158). Une galerie de la presse est formée au cours des années 1880, les reporters peuvent y obtenir des extraits des discours des députés.

L'ouverture au public et le fait de porter à la connaissance du public l'ensemble des débats parlementaires entrent ici en contradiction potentielle avec la liberté des débats, leur existence et l'existence de la Chambre elle-même. Limiter cette ouverture peut être de nécessité première. C'est un moyen de se préserver des abus d'autres pouvoirs (le Roi), mais aussi de définir son périmètre propre de puissance et d'initiative. Les travaux de C. Reid mettent en évidence les valeurs défendues par les parlementaires de la fin du XVIII^e siècle. La liberté des orateurs prime et ne doit pas être entravée par la publication de leurs dires. Une valeur essentielle est la qualité de l'orateur et les arguments qu'il mobilise pour convaincre ses pairs dans une arène spécifique dont il est entendu qu'elle puisse rester fermée. Le discours ne doit pas être dénaturé dans l'écrit, ni diffusé au-delà de ceux à qui il est destiné. La liberté de parole semble primer sur toute autre considération. Ce point nous renvoie à la question de l'autorité et de *l'autorship* des orateurs sur leurs dires (GARDEY, 2010a ; CHARTIER, 2002). Il pose encore la question du droit du peuple à l'information et des rapports que les membres du Parlement britannique entretiennent à l'égard de l'opposition et du peuple à la fin du XVIII^e siècle. Au début des années 1800, Cobbett déplore l'illettrisme populaire et le fait que les journaux diffusent en des lieux et au profit de personnes « inférieures » les réflexions des parlementaires (REID, 2000, p. 125). Les élus britanniques apprennent à parler en ayant le public en tête et semblent avoir résisté à cette obligation, rendue plus pressante à partir des années 1780 en raison du développement de mouvements pétitionnaires qui font suite à une série de crises nationales et à une perte de confiance à l'endroit des élites.

Dans le cas britannique, la publicité des débats émerge en quelque sorte malgré (puis avec) le Parlement, sur un modèle de pluralité et de libertés lié aux journaux. L'organisation de la publicité se développe à l'extérieur des portes du Parlement et durablement sans son accord, elle finit par contraindre les parlementaires tant dans les tolérances qu'ils ne peuvent plus refuser au public ni à la presse que du point de vue de leurs propres stratégies oratoires. Ils se doivent finalement de considérer la présence (fantôme) d'un public plus large qui les oblige. Ce qui apparaît aussi, et à la différence du cas français, c'est le caractère accessoire pour une institution bien établie de devoir organiser la publicité de ses séances. Cette obligation survient avec et sans elle, et en un sens peut ne pas

être « sa » question. L'affaire est autrement engagée et investie dans le cas français.

2.2. L'idéal français de la transparence, de l'exhaustivité et de l'officiel

En France, il n'y a pas davantage d'évidence *a priori* du compte rendu. La Constituante crée au début du mois de juin 1789 un Bureau des procès-verbaux. Il s'agit de résumés sommaires confiés à des secrétaires recrutés parmi les membres de l'Assemblée. Le procès-verbal n'est pas destiné au public. Il est un instrument de travail parlementaire (CASTALDO, 1989).

La question de la présence des étrangers à la Chambre et des dangers qu'il y a à les admettre est, par ailleurs, longtemps discutée. Les règlements et archives de l'Assemblée témoignent des *dissensus* et arbitrages en la matière. La « police » de l'Assemblée concerne l'accès aux tribunes et édicte des règles de circulation dans les différents espaces qui forment le Parlement. Savoir qui peut assister aux séances (corps constitués, maison du Roi, public, dans un sens large, ordinaire et anonyme) est essentiel. Les Républicains en 1848 et sous la III^e République essayent de défaire ou de minorer les priviléges acquis par certains auditeurs issus de ces corps constitués au détriment du véritable public, cet idéal du peuple anonyme et renouvelé²².

La figure du peuple semble majeure dans le cas français et le modèle de publicité et de transparence qui s'impose. Comme l'a montré Sophie Wahnich dans le contexte révolutionnaire, la publicité des séances sert la libre discussion, elle exprime aussi le fait que le législateur ne doit jamais être séparé du peuple. La mise en scène de la transparence de l'Assemblée permet le contrôle de la nation, mais aussi l'éducation du citoyen. Il s'agit tout autant de rendre présent les absents (le peuple) (*i.e.* de permettre les adresses, de rendre compte de ce qui a été discuté et décidé) que de « mettre en circulation la dignité de l'acte de faire la loi » (WAHNICH, 1992) et de ce fait de valoriser l'activité du législateur tout en édifiant les citoyens. L'assemblée des législateurs occupe ainsi une place dans un « dispositif de réception, de formation et de mise en circulation de l'opinion publique comme principe de souveraineté » (WAHNICH, 1992).

La sténographie se propose comme le bon instrument de réalisation de cet idéal. Le sténographe se présente comme le traducteur d'un flot de parole qu'il restitue tel un miroir et sans altérations²³. Le sténographe est témoin neutre, intercesseur entre la scène et le peuple. Dit autrement, le *verbatim* ou l'*in extenso* garantissent la vérité de la scène. Cette idée suivant laquelle un langage articulé se trouve en mesure de restituer la vérité d'une situation puise son origine dans la thématique révolutionnaire de la régénération. L'homme nouveau, mais

22. SARHP : 17AN28 ; 17AN70.

23. Cf. Jean-Baptiste Breton de la Martinière [1824] : « la sténographie imprime à ses productions un cachet que l'on ne saurait contrefaire. » Source citée in GARDEY (2008, p. 45).

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

aussi un espace et des conditions politiques inédites, peuvent s'appuyer sur une langue nouvelle qui porte en elle la vertu (formelle) de produire un ordre autre.

Cette alchimie initiale est réitérée comme idéal et finalement mise en œuvre. La vision du peuple présent autour de la tribune est l'un des éléments rhétoriques forts pour justifier l'établissement d'un compte rendu intégral des débats sous les II^e et III^e Républiques. Par ailleurs, l'attention à la parole, et l'idée d'établir un texte continu, manifeste le fait que l'Assemblée (dans sa version républicaine) se devrait d'être idéalement le « peuple en parole » ou le « peuple en acte ». Cette conception de la délibération comme fondant la souveraineté place au centre la question de l'inscription des débats. La production d'un texte continu et exhaustif des dires parlementaires participe de l'édification de la Chambre elle-même et de ce qui la définit dans sa singularité. Ces éléments ne doivent cependant pas faire oublier l'existence parallèle et quasi permanente d'autres formes de comptes rendus également organisés au sein de l'Assemblée, et en particulier la pratique du procès-verbal qui précède celle du « compte rendu analytique », également remis à la presse à partir de la III^e République²⁴.

Un second point important est celui de « l'officiel » et de la certification. Dès la fin de la Monarchie de Juillet, des parlementaires ne se satisfont plus du régime de publicité *via la concurrence de la presse*. Il y a bien le désir de contrôler, et de produire un texte digne de foi (et digne) qui ne desserve pas les intérêts de la Chambre et des valeurs qu'elle porte. Les enjeux de pouvoir de l'époque seraient à reconstruire : s'agit-il de récupérer la main, par rapport au pouvoir de la presse ? Les républicains font le choix de créer un corps de fonctionnaires avec l'idée que les sténographes remplissent un « *service public* »²⁵. Cet arrangement est durable. Si l'importance de la charge exige virtuosité et dévouement, la culture professionnelle élitaire et sa reproduction rappellent à chacun la valeur et l'importance pour la définition de l'institution que représente la restitution *in extenso* des débats. Détenteurs d'un savoir longtemps rare et dont la maîtrise est poussée à un niveau d'exigence extrêmement élevée, les sténographes constituent, en effet, un groupe dédié au sein de l'Assemblée. Ils forment une caste élitaire masculine, d'un haut niveau d'instruction, bien rémunérée et qui tend à se reproduire de façon dynastique jusqu'au début du XX^e siècle, puis sous la forme d'un recrutement privilégié qui lie interconnaissance, entraînement de haut niveau, et socialisation par la pratique avant la présentation au concours jusqu'à la fin des années 1960²⁶. Ce modèle est pour partie modifié dans les décennies suivantes, mais la performance sténographique reste cruciale jusqu'aux années 2000 (GARDEY, 2010b).

Si la qualité professionnelle et la culture de corps garantissent la production du compte rendu, l'organisation du travail vise aussi à régler la question de l'accord et permettre une sorte de production automate d'un texte à la fois vrai

24. SARHP : 31AN42 ; 16AN25.

25. SARHP : 16AN26.

26. SARHP : 31AN54.

et certifié. Divisés en deux groupes (les rouleurs et réviseurs), présents parallèlement en séances, mais dont les tâches sont clairement différenciées et hiérarchisées, les sténographes parlementaires sont dirigés par le directeur du service qui certifie au nom du président de l'Assemblée la teneur et la véracité des propos tenus, tout comme il est censé représenter les « oreilles » du président, c'est-à-dire statuer ainsi (et du fait d'une longue jurisprudence) sur tout ce qui est réputé s'être effectivement dit à l'Assemblée (POUDRA et PIERRE, 1902).

Les archives témoignent sur la longue durée de la confiance accordée par les élus aux sténographes, en dépit de conflits fréquents sous la III^e et la IV^e République. Le sténographe travaille pour l'élu, mais d'une façon en quelque sorte neutralisée par le collectif ; il travaille à transcrire, à amender (et parfois améliorer) la parole parlementaire, réalisant au-delà de la saisie (tâche du rouleur) ce qui est défini dès la III^e République comme une nécessaire traduction (tâche du réviseur). Une des raisons de la pérennité de sa présence dans l'hémicycle tient à un consensus notable et durable sur la « *naturalité* » et la « *nécessité* » de l'*in extenso*, et sur le fait que les sténographes sont les « *meilleurs* » pour y pourvoir. Au moment de la réorganisation du service en 2005, des députés se sont inquiétés de la disparition de cette institution et ont manifesté leur attachement à son endroit²⁷.

*

Bien qu'il manque aujourd'hui encore une enquête de première main, tant historique que sociologique sur le cas britannique, il paraît possible de formuler quelques remarques qui doivent être lues comme des invitations à approfondir l'enquête de part et d'autre de la Manche et des disciplines.

On a, d'une part, une institution parlementaire britannique dont l'existence est ancienne et pour l'essentiel stabilisée. À la fin du XVIII^e siècle, les membres du Parlement semblent évoluer dans un cadre institutionnel éprouvé. Les élites parlementaires paraissent protégées en partie de l'extérieur, et notamment du « peuple », et peuvent demeurer dans une interlocution privilégiée, une sorte de *privacy* qui leur permet de négocier le rapport qu'elles souhaitent ou non entretenir avec un espace public qui se constitue physiquement et pour partie politiquement à l'extérieur des portes de la Chambre. Il faudrait ajouter à ces éléments le fait que Westminster tend davantage à prendre la forme d'un exécutif et que certaines décisions (par exemple, celle d'entrer en guerre) obligent au secret, voire à la non publicité. Pour ces raisons, la parole d'un membre de la Chambre semble ne pas devoir *a priori* circuler à l'extérieur et le rapport entre la parole et l'écrit n'est pas placé sous le registre nécessaire de la transparence. Cette organisation rebaptisée « libérale » est durable et dure jusqu'au derniers du XIX^e siècle. Les libertés et le dialogisme (l'espace public démocratique ?) sont rendus possibles, via des comptes rendus partiels et contradictoires qui trouvent à s'exprimer d'un journal à l'autre et dans un espace public pour l'essentiel constitué de façon extérieure et indépendante de la Chambre.

27. Observations de terrain.

« Enregistrer » et rendre les débats publics en Grande-Bretagne et en France. La sténographie comme exigence et révélateur de la démocratie parlementaire ?

De l'autre côté de la Manche, la scène révolutionnaire initie une exigence de transparence qui trouve notamment à s'incarner dans l'*in extenso*. Les débats des représentants du peuple doivent compter avec lui et son désir d'être toujours présent, en dépit de son absence. La version républicaine de la démocratie parlementaire à la française se traduit par la réitération de cette exigence. Par ailleurs, si les Chambres basses en Grande-Bretagne comme en France ont à se méfier du pouvoir du Roi, ou, plus généralement de l'exécutif, la menace n'est à l'évidence pas la même depuis la fin du XVIII^e siècle dans l'un et l'autre cas. Singulièrement, les conditions d'existence de la Chambre basse française sont beaucoup plus difficiles à établir. L'analyse des archives administratives permet de mettre en évidence le travail sans cesse renouvelé (et pour partie de façon indépendante des régimes politiques) des questeurs de l'Assemblée aux fins de fabriquer une institution autonome vis-à-vis de l'exécutif. L'enjeu est de faire exister une chambre dans la continuité, de la protéger. Car les dangers sont nombreux au cours du XIX^e siècle ; ils sont dans la rue, ils sont du côté du pouvoir du Roi et de la réaction, ils sont du côté de l'Empereur, ils sont encore du côté du pouvoir exécutif républicain et de ses administrations, ce qui oblige aussi à définir l'administration de l'Assemblée comme une administration à part. À l'évidence, il y a bien là une spécificité française, une fragilité, qui est moins prégnante dans le cas britannique dont la longue tradition parlementaire n'oblige pas un tel travail d'édification.

Le *verbatim* se signale comme une véritable philosophie politique dans le cas français dans la mesure où l'affirmation d'une parole publique, d'une parole pour le public, qui puisse réellement et fictivement demeurer sous son contrôle et qui lui soit, en quelque sorte, redéivable est aussi le moyen d'assurer et de garantir l'existence de la Chambre. La transparence apparaît comme un moyen de légitimer l'institution parlementaire. Elle est donc désirable, affichée, organisée, mise en scène. L'institution anglaise, par contraste, ne recherche pas de cette façon une légitimité qui semble pour l'essentiel autrement acquise. La *House of Commons* est davantage dans une logique d'ajustement et de composition avec une sphère publique émergente et un régime de l'opinion extérieur qu'elle apprend pour partie à intérioriser. Pérenne, elle n'est pas placée dans la situation existentielle de devoir régler la question de ses relations au peuple (au public) suivant les mêmes modalités. La *House of Commons* ne met pas en scène l'importance de la publicité des débats, elle ne s'intéresse pas à organiser les comptes rendus, elle n'affiche pas une philosophie politique claire en la matière si ce n'est pour affirmer la primauté de ses libertés (et de ses priviléges), puis la primauté des libertés via la pluralité des comptes rendus.

Dans l'un et l'autre cas, cependant, des éléments de mise en forme initiaux, éléments contingents mais à l'évidence porteurs de significations pour les contemporains, tendent à persister et se reproduire, en témoigne, par exemple, la réticence de Westminster au début des années 1980 à accepter que le *question time* soit télévisé. Dans le cas français, l'enquête conduite permet d'appuyer plus fermement cette hypothèse. Le fait que les formes matérielles et sociales

soient reproduites est une des façons par lesquelles les institutions s'édifient et « tiennent » (BOLTANSKI, 2009). En ce sens, enquêter sur les sténographes parlementaires est aussi une façon de considérer autrement la présence des « *rituels* » ou des « *procédures codifiées ou ritualisées* » au cœur des institutions politiques occidentales. Dans le cas de la prise en note des débats, l'enquête historique permet de « remonter le temps et de remotiver des signes qui paraissent arbitraires » (HÉRAN, 1987). Elle donne du sens là où la forme sociale pourrait paraître vide et l'institution démotivée comme pure formalité (HÉRAN, 1987). Inversement, elle suggère que l'action présente – fût-elle codifiée suivant des dimensions passées (LABORIER et TROM, 2003) – fait toujours sens et nous oblige à considérer les dimensions indissociablement fonctionnelles et symboliques de ces activités codifiées.

BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

- AARNIO Aulis, *Le rationnel comme raisonnable : la justification en droit*, Paris/Bruxelles, LGDJ/Story-Scientia, coll. « La Pensée juridique moderne », 1992.
- ABBOTT Andrew, *The System of Professions. An Essay on the Division of Expert Labor*, Chicago, University of Chicago Press, 1988.
- ABÉLÈS Marc, *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris, O. Jacob, 2000.
- ACKERMANN Bruce et KATYAL Neal, « Our unconventional founding », dans *University of Chicago Law Review*, vol. 62, n° 2, 1995, p. 475-573.
- ADAIR Douglass, *Fame and the Founding Fathers: Essays*, Indianapolis, Liberty Fund, 1998.
- AMAR Akhil Reed, *America's Constitution: A Biography*, New York, Random House, 2005.
- AMOSSY Ruth, *L'argumentation dans le discours*, Paris, A. Colin, coll. « Cursus. Littérature », 2010.
- ANDERSON Thomas, *History of Shorthand, with a review of its present condition and prospects in Europe and America*, London, W.H. Allen & Co., 1882.
- ANDERSON Thornton, *Creating the Constitution: The Convention of 1787 and the First Congress*, University Park (PA), Pennsylvania State University Press, 1993.
- ANGENOT Marc, *Dialogues de sourds : traité de rhétorique antilogique*, Paris, Mille et Une Nuits, coll. « Essai », 2008.
- ARASSE Daniel, *On n'y voit rien : Descriptions*, Paris, Denoël, coll. « Bibliothèque Médiations », 2005.
- ARNAUD André-Jean, *Les Juristes face à la société du XIX^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sup. Le juriste », 1975.
- ARROW Kenneth J., *Social Choice and Individual Values*, New York/London, John Wiley/Chapman & Hall, coll. « Yale University. Cowles Foundation for Research in Economics. Monograph, 12 », 1951.
- ASPINALL Arthur, « The reporting and publishing of the House of Common's Debates 1771-1834 », dans PARES Richard et TAYLOR Alan (eds.), *Essays presented to Sir Lewis Namier*, Mc Millan, 1956, p. 227-58.
- AUSTIN John L., *Quand dire, c'est faire*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points », 1970.
- AUSTEN-SMITH David, « Sophisticated Sincerity: Voting over Endogenous Agendas », dans *American Political Science Review*, vol. 81, n° 4, December 1987, p. 1323-30.

Bibliographie

- AUSTEN-SMITH David et FEDDERSEN Timothy, « Deliberation and Voting Rules », dans David AUSTEN-SMITH et John DUGGAN (eds.), *Social Choice and Strategic Decision : Essays in Honor of Jeffrey S. Banks*, Berlin/London, Springer, coll. « Studies in choice and welfare », 2005, p. 269-316.
- AUSTEN-SMITH David et RIKER William, « Asymmetric Information and the Coherence of Legislation », dans *American Political Science Review*, vol. 81, n° 3, 1987, p. 897-918.
- AVRIL Pierre, « La majorité parlementaire ? », dans *Pouvoirs*, n° 68 (Qui gouverne la France ?), janvier 1994, p. 45-53.
- AVRIL Pierre, « Le Parlement législateur », dans *Revue française de science politique*, vol. 31, n° 1, 1981, p. 15-31.
- AVRIL Pierre, *Le Régime politique de la V^e République : mise à jour au 1^{er} septembre 1979*, 4^e éd., Paris, LGDJ, 1979.
- AVRIL Pierre et GICQUEL Jean, *Droit parlementaire*, Paris, Montchrestien, coll. « Domat droit public », 1988.
- B**ÄCHTIGER André, NIEMEYER Simon, NEBLO Michael, STEENBERGEN Marco R. et STEINER Jürg, « Symposium: Toward More Realistic Models of Deliberative Democracy. Disentangling Diversity in Deliberative Democracy: Competing Theories, Their Blind Spots and Complementarities », dans *The Journal of Political Philosophy*, vol. 18, n° 1, 2010, p. 32-63.
- BARA Judith, WEALE Albert et BICQUELET Aude, « Analysing Parliamentary Debate with Computer Assistance », dans *Swiss Political Science Review*, vol. 13, n° 4, 2007, p. 577-605.
- BARTHE Yannick, *Le pouvoir d'indécision : la mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Économica, coll. « Études politiques », 2006.
- BAUDOT Pierre-Yves et ROZENBERG Olivier, « Désordres parlementaires. Introduction », dans *Genèse*, vol. 83(Désordres parlementaires), février 2011, p. 2-5.
- BAUDOT Pierre-Yves et ROZENBERG Olivier, « Lasses d'Elias : des assemblées dé-pacifiées ? », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, vol. 14 (Violence des échanges en milieu parlementaire), décembre 2010, p. 6-17.
- BAUDOT Pierre-Yves et ROZENBERG Olivier (dir.), « Violence des échanges en milieu parlementaire », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, vol. 2, n° 14, décembre 2010, p. 6-145.
- BAYLEY Paul, « Introduction », dans Paul BAYLEY (ed.), *Cross-Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, coll. « Discourse approaches to politics, society, and culture, 10 », 2004, p. 1-44.
- BAYLEY Paul (ed.), *Cross-Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Discourse approaches to politics, society, and culture, 10 », 2004.

Bibliographie

- BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain : produire et analyser des données ethnographiques*, (1^{re} éd. 1997), Paris, la Découverte, coll. « Guides Repères », 2003.
- BEAUVALOT Yves, *Les princes de Condé, le palais des états de Bourgogne et la place royale à Dijon : thèses et hypothèses*, Mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon, t. 136, 1997-1998.
- BECKER Howard S., *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, coll. « Observations », 1985.
- BECKER Howard S., « L'imposition des normes », dans Howard S. BECKER, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BEIK William, *Absolutism and Society in seventeenth-century France: State Power and Provincial Aristocracy in Languedoc*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, series « Cambridge studies in early modern history », 1985.
- BELISSA Marc, *Fraternité universelle et intérêt national, 1713-1795 : les cosmopolitiques du droit des gens*, Paris, Éd. Kimé, coll. « Le sens de l'Histoire », 1998.
- BELL David Avrom, *The first total war: Napoleon's Europe and the birth of warfare as we know it*, Boston, Houghton Mifflin Co., 2007.
- BENTHAM Jeremy, *Political Tactics*, 1st ed. 1791, Oxford/New York, Clarendon Press/Oxford University Press, coll. « The collected works of Jeremy Bentham », 1999.
- BENTHAM Jeremy, *Constitutional Code*, vol. I, Oxford University Press, 1983.
- BENTHAM Jeremy, *The Works of Jeremy Bentham*, vol. V, Edinburgh/London, ed. Bowring, 1843.
- BENTHAM Jeremy, *Tactique des assemblées législatives suivie d'un traité des sophismes politiques*, tome 1, Genève, J.J. Paschoud imprimeur libraire, Paris, 1816.
- BENTHAM Jeremy et SCHOFIELD Philip (ed.), *Securities against Misrule and other Constitutional Writings for Tripoli and Greece*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford University Press, series « The collected works of Jeremy Bentham », 1990.
- BENTHAM Jeremy et SCHOFIELD Philip (ed.), *First Principles Preparatory to Constitutional Code*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford University Press, series « The collected works of Jeremy Bentham », 1989.
- BENTHAM Jeremy, *Considérations d'un Anglois sur la composition des États-Généraux y compris réponses aux questions proposées aux Notables &c.*, 1788.
- BENTHAM Jeremy, SCHOFIELD Philip, PEASE-WATKIN Catherine et BLAMIRES Cyprian (eds.), *Rights, Representation, and Reform: Nonsense upon Stilts and other Writings on the French Revolution*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2002.
- BERENSON Edward, *The Trial of Madame Caillaux*, Berkeley, University of California Press, 1992.

Bibliographie

- BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Mériadiens-Klincksieck, coll. « Sociétés », 1986.
- BERNARD Jean-Pierre, BLANCHERIE Jean-Marc et LECOMTE Patrick, « Les groupes d'action municipale dans le système politique local : Grenoble, Valsence, Chambéry », dans *Revue française de science politique*, vol. 22, n° 2, 1972, p. 296-318.
- BESNIER Christiane, « Présentation : Le phénomène Outreau », dans *Droit et cultures*, vol. 55, n° 1(dossier « Parole(s) : l'affaire d'Outreau »), 2008, p. 11-29.
- BESSETTE Joseph M., *The Mild Voice of Reason: Deliberative Democracy and American National Government*, Chicago, Chicago University Press, coll. « American politics and political economy series », 1994.
- BEST Heinrich et COTTA Maurizio (eds.), *Parliamentary Representatives in Europe 1848-2000: Legislative recruitment and careers in eleven European countries*, Oxford, Oxford University Press, coll. « Comparative European politics », 2000.
- BEZES Philippe, *Réinventer l'État : les réformes de l'administration française, 1962-2008*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le Lien social », 2009.
- BIAL Henry (ed.), *The Performance Studies Reader*, 2nd ed., London/New York, Routledge, 2007.
- BILAND Émilie, « Les transformations générationnelles de la politisation dans les collectivités territoriales », dans *Politix*, vol. 24, n° 96, 2011, p. 17-37.
- BILAND Émilie, « Cumuler grâce aux pairs. Carrières d'élus dans les institutions de la fonction publique territoriale », dans Abel FRANÇOIS et Julien NAVARRO, *Le cumul des mandats : causes et conséquences*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2013.
- BILLIOUX Joseph, *Les États de Bourgogne aux XIV^e et XV^e siècles*, Dijon, Académie des Sciences, Arts et Belles lettres de Dijon, 1922.
- BLACK Duncan, *The Theory of Committees and Elections*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1958.
- BLOMGREN Magnus and ROZENBERG Olivier (eds.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, Abingdon, Routledge, 2012.
- BLONDIAUX Loïc et FOURNIAU Jean-Michel, « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruits pour rien ? », dans *Participations*, vol. 1(Démocratie et participation : un état des savoirs), 2011, p. 8-35.
- BOLTANSKI Luc et THÉVENOT Laurent, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1991.
- BOLTANSKI Luc, *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 2009.
- BONNAFOUS Simone et DESMARCHELIER Dominique, « Quand les députés coupent le RESEDA », dans *Mots. Les langages du politique*, vol. 60, 1999, p. 93-109.

Bibliographie

- BONNAUD Laure et Emmanuel MARTINAIS, *Les leçons d'AZF. Chronique d'une loi sur les risques industriels*, Paris, la Documentation française, 2008.
- BOURDIEU Pierre, « La force du droit. Éléments pour une sociologie du champ juridique », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n° 64, 1986, p. 3-19.
- BOURDIEU Pierre, « Les rites comme actes d'institution », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 1982, p. 58-63.
- BOURDIEU Pierre, « La représentation politique. Éléments pour une théorie du champ politique », dans *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n° 36-37, février-mars 1981, p. 3-24.
- BOURDON Jacques, « La fonction publique territoriale, 20 ans d'évolution permanente », dans *Actualité juridique Droit administratif*, 26 janvier 2004, p. 121-32.
- BOUTON Cynthia, « Les mouvements de subsistance et le problème de l'économie morale sous l'ancien régime et la Révolution française », dans *Annales historiques de la Révolution française*, n° 319, janvier-mars 2000, p. 71-100.
- BRÄUNINGER Thomas and DEBUS Marc, « Legislative agenda-setting in parliamentary democracies », dans *European Journal of Political Research*, n° 48, vol. 6, 2009, p. 804-39.
- BRÄUNINGER Thomas, DEBUS Marc and WÜST Fabian, *Governments, Parliaments, and Legislative Activity*, tapuscrit, University of Konstanz, 2008.
- BROUARD Sylvain et KERROUCHE Éric, « A tale of Resilience. Beyond the myth of committees' weakness and parliamentary impotence », *Legipar Project Final Conference*, Bordeaux, 2 décembre 2011.
- BRUCKER Gene, *Giovanni and Lusanna: Love and Marriage in Renaissance Florence*, Berkeley, University of California Press, 1986.
- BRYANT Lawrence M., *The King and the City in the Parisian Royal Entry Ceremony: Politics, Ritual, and Art in the Renaissance*, Genève, Librairie Droz, series « Travaux d'humanisme et Renaissance », 216 », 1986.
- BUCC Philippe, « Rituel politique et imaginaire politique au haut Moyen Âge », dans *La Revue historique*, n° 620, 4 (Rituel médiévaux), 2001, p. 843-83.
- BURKHARDT Armin, *Zwischen Monolog und Dialog. Das Parlament, seine Sprache and die Welt des Zwischenrufens*, Berlin/New York, de Gruyter, 1993.
- BURKHARDT Armin, « Die Stenographie ist ja überhaupt eine unheimliche Sache ! (Konrad Adenauer) : zur Sprache des Parlamentarismus », dans *Neue Stenographische Praxis*, vol. 1, 1992, p. 31-4.
- BURNS James Henderson, « Bentham and the French Revolution », dans *Transactions of the Royal Historical Society*, vol. 16, 1966, p. 95-114.
- BUSSY-RABUTIN de Roger, *Les Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, 2 vol., Paris, J. Anisson, 1696.
- BUTLER Edward Harry, *The Story of British Shorthand*, Londres, Sir Isaac Pitman & Sons eds, 1951.

Bibliographie

BUTLER Judith, *Gender Trouble: Feminism and the Subversion of Identity*, New York, Routledge, coll. « Thinking gender », 1990.

CABASINO Francesca, *Formes et enjeux du débat public : discours parlementaire et immigration*, Roma, Bulzoni, 2001

CABOURDIN Guy et VIARD Georges, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, Armand Colin, coll. « U, Histoire », 2002.

CAHOUA Paul, « Les commissions, lieu de travail législatif », dans *Pouvoirs*, n° 45, 1985, p. 37-49.

CAITUCOLI-WIRTH Marie-Hélène, « La vertu des institutions : l'héritage méconnu de Sieyès et de Constant », dans *Histoire@Politique*, n° 16, janvier-avril 2012, p. 121-139.

CALVERT Randall, *Congressional Debate as Political Argument: What, If Anything, Does it Do?*, communication : Ford Lecture, Department of Government, Harvard University, October 22, 1998, <http://calvert.wustl.edu/downloads/ford_lecture.pdf>, consulté le 17 avril 2011.

CARBO Teresa, « Towards an Interpretation of Interruptions in Mexican Parliaments Discourse (1920-1960) », dans *Discourse and Society*, vol. 3, n° 1, January 1992.

CARBO Teresa, *El Discurso Parlamentario Mexicano Entre 1920 y 1950 Un Estudio de Caso En Metodología de Análisis de Discurso (Estudios Lingüísticos y Literarios)*, El Colegio de Mexico (Jan), 1995.

CARBONNIER Jean, *Droit et Passion du droit sous la V^e République*, Paris, Flammarion, 1996.

CARCASSONNE Guy, « De la démocratie au Parlement », dans *Pouvoirs*, n° 64, 1993, p. 35-41.

CARITAT DE MARQUIS DE CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas, « Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix », [1785], in Condorcet, *Sur les élections et autres textes*, Paris, Fayard, coll. « Corpus des œuvres de philosophie en langue française », 23, 1986.

CARITAT DE MARQUIS DE CONDORCET Jean-Antoine-Nicolas, « Essai sur la Constitution et les fonctions des assemblées provinciales », dans Jean-Antoine-Nicolas DE CARITAT MARQUIS DE CONDORCET, *Sur la forme des élections*, s.l.n.d, 1789. (in : *Œuvres complètes*, Tome xv, disponible sous Googlebooks).

CASTALDO André, *Les Méthodes de travail de la Constituante : les techniques délibératives de l'Assemblée nationale, 1789-1791*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Léviathan », 1989.

CAULFIELD Timothy and BUBELA Tania, « Why a Criminal Ban? Analyzing the Arguments Against Somatic Cell Nuclear Transfer in the Canadian Parliamentary Debate », dans *The American Journal of Bioethics*, vol. 2, n° 7, 2007, p. 1-11.

Bibliographie

- New CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc et YSMAL Colette, *Le député français*, Paris, Armand Colin, 1973.
- nen- CAYROL Roland, PARODI Jean-Luc et YSMAL Colette, « L'image de la fonction
cien parlementaire chez les députés français », dans *Revue française de science*
ois, *politique*, vol. 21, n° 6, 1971, p. 1173-1206.
- mé- CHAGNOLLAUD Dominique et QUERMONNE Jean-Louis, *Le gouvernement de la*
jan- *France sous la V^e République*, n^e éd., Paris, Fayard, 1996.
- any- CHAMBERS Simone, « Rhetoric and the Public Sphere: Has Deliberative De-
- ern- mocracy Abandoned Mass Democracy? », dans *Political Theory*, vol. 37,
edu/ n° 3, June 2009, p. 323-50.
- Par- CHAMBERS Simone, « Deliberative Democratic Theory », dans *Annual Review*
i° 1, *of Political Science*, vol. 6, June 2003, p. 307-26.
- Un- CHANET Jean-François, *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Au-
- dios- bier, coll. « Histoire », 1996.
- aris, CHAPPE Vincent-Arnaud, *La genèse de la HALDE, un consensus à minima : la*
64, *construction publique du problème des discriminations*, Sarrebrück, Éd.
sur universitaires européennes, 2010.
- ilité- CHARTIER Roger, « Property & privilege in the republic of letters », dans *Dae-*
- iris, *dalus*, vol. 131, n° 2, Spring 2002, p. 60-6.
- 3 », CHEIBUB José Antonio, PRZEWORSKI Adam and SAIEGH Sebastian M., « Gov-
r la ernment Coalitions and Legislative Success under Presidentialism and Par-
an- liamentarism », dans *British Journal of Political Science*, vol 34, n° 4, Oc-
des- tober 2004, p. 565-87.
- ues- CHERNOW Ron, *Washington: A Life*, New York, Penguin Press, 2010.
- rsi- CHERNOW Ron, *Alexander Hamilton*, New York, Penguin Press, 2004.
- the- CHEVALLIER Jacques, *L'État de droit*, 3^e éd., Paris, Montchrestien, 1999.
- lia- CHEVALLIER Jean-Jacques, CARCASSONNE Guy et DUHAMEL Olivier, *La*
° 7, *V^e République, 1958-2004 : histoires des institutions et des régimes politiques de la France*, 11^e éd., Paris, Armand Colin, coll. « Classic », 2004.
- the- CHEVALIER Jacques et LOCHAK Danièle, « Rationalité juridique et rationalité
lia- managériale dans l'administration française », dans *Revue française*
° 7, *d'administration publique*, n° 24, octobre-décembre 1982, p. 53-94.
- the- CLASTRES Pierre, *La société contre l'État : recherches d'anthropologie politi-*
lia- *que*, Paris, Éd. de Minuit, coll. « Critique », 1974.
- the- CLASTRES Pierre, *Chronique des Indiens Guayaki : ce que savent les Aché,*
lia- *chasseurs nomades du Paraguay*, Paris, Plon, 1972.
- the- CLINTON Joshua D., « Lawmaking and Roll calls », dans *The Journal of Poli-*
lia- *tics*, vol. 69, n° 2, 2007, p. 457-69.
- the- COHEN Joshua, « Reflections on Habermas on Democracy », dans *Ratio Juris*,
lia- vol. 12, n° 4, 1999, p. 385-416.
- the- COHEN Joshua, « Procedure and substance in Deliberative Democracy », dans
lia- James BOHMAN and William REHG (eds.), *Deliberative Democracy*, Cam-
lia- bridge (MA), The MIT Press, 1997, p. 407-37.

Bibliographie

- COLLINS James B., « La guerre de la Ligue et le bien public », dans Jean-François LABOURDETTE, Jean-Pierre POUSSOU et Marie-Catherine VIGNAL (dir.), *Le traité de Vervins*, Paris, Presses de l'Université de la Sorbonne, coll. « Collection du Centre Rolland Mousnier », 2000, p. 81-96.
- COLLINS James B., *Classes, Estates and Order in early Modern Brittany*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, series « Cambridge studies in early modern history », 1994.
- COLLOVALD Annie, « Une politique de la fidélité. La construction du groupe parlementaire UNR : 1958-1962 », dans *Politix. Travaux de science politique*, vol. 3, n° 10-11, 1990, p. 53-69.
- COLLOVALD Annie et GAÏTI Brigitte, « Discours sous surveillances : le social à l'Assemblée », dans Daniel GAXIE (dir.), *Le social transfiguré : sur la représentation politique des préoccupations sociales*, Paris, Presses universitaires de France, 1990, coll. « Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie », p. 9-54.
- COMMAILLE Jacques, *Territoires de justice. Une sociologie politique de la carte judiciaire*, Paris, Presses universitaires de France, 2000.
- COMMAILLE Jacques, *L'esprit sociologique des lois : essai de sociologie politique du droit*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Droit, éthique, société », 1994.
- CONDORCET Jean Antoine Nicolas DE CARITAT MARQUIS DE, *Sur les élections : et autres textes*, Paris, Fayard, coll. « Corpus des œuvres philosophiques en langue française, 23 », 1986.
- CONEIN Bernard, « Le parler d'Assemblée : remarques pour une analyse du discours public », dans Danielle Bonnau-Lamotte (dir.), *Actes du 2^e Colloque de lexicologie politique*, Paris, Kliencksieck, 1982, p. 377-89.
- CONIEZ Hugo, *Écrire la démocratie de la publicité les débats parlementaires*, Paris, l'Harmattan, 2008.
- CONSTANT Benjamin, « De la Liberté des Anciens comparées à celle des Modernes », dans Benjamin CONSTANT et GAUCHET Marcel (dir.), *Écrits politiques : textes choisis, présenté et annotés par Marcel Gauchet*, n^e éd., Paris, Gallimard, coll. « Folio, Essais, 307 », 1997.
- CONSTANTIN DE CHANAY Hughes, GLAUFRET Anna et KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « La gestion interactive des émotions dans la communication politique à la télévision », dans Marcel BURGER, Jérôme JACQUIN et Raphaël MICHELI (dir.), *La parole politique en confrontation dans les médias*, Bruxelles, De Boeck, coll. « Culture & communication, Série Médias », 2011, p. 25-51.
- COPELAND Gary W. and PATTERSON Samuel C. (eds.), *Parliaments in the Modern World: Changing Institutions*, Ann Arbor, The University of Michigan Press, 1994.
- COSTA Olivier et KERROUCHE Éric, *Qui sont les députés français ? Enquête sur des élites inconnues*, Paris, Presses de Sciences Po, 2007.

Bibliographie

- COSTA Olivier, KERROUCHE Éric et MAGNETTE Paul (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe*, Bruxelles, Éd. de l'Université de Bruxelles, coll. « Sociologie politique », 2004.
- COX Gary W., « The Organization of Democratic Legislatures », dans Barry R. WEINGAST and Donald A. WITTMAN (eds.), *The Oxford Handbook of Political Economy*, Oxford, Oxford University Press, coll. « The Oxford Handbooks of political science », 2006, p. 141-61.
- COX Gary W. and Mathew D. MCCUBBINS, « Managing Plenary Time in Democratic Legislatures », communication *IPSA World Congress*, Fukuoka (Japan), July 10, 2006.
- DARNTON Robert, *The Great Cat Massacre and other Episodes in French Cultural History*, New York, Basic Books, 1984.
- DAVIS Natalie Zemon, *The Return of Martin Guerre*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1983.
- DEBRÉ Michel, *Refaire une démocratie : un État, un pouvoir*, Paris, Plon, coll. « Tribune libre », 1958.
- DEMAZIÈRE Didier, BROSSAUD Claire, TRABAL Patrick et VAN METER Karl (dir.), *Analyses textuelles en sociologie. Logiciels, méthodes, usages*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006 (à propos des logiciels Prospero, Trideux, Alceste et Calliope).
- DENZAU Arthur, RIKER William and SHEPSLE Kenneth, « Farquharson and Fenno: Sophisticated Voting and Home Style », *American Political Science Review*, vol. 79, n° 4, December 1985, p. 1117-34.
- DESAGE Fabien et GUÉRANGER David, *La politique confisquée : sociologie des réformes et des institutions intercommunales*, Bellecombe-en-Bauges, Éd. du Croquant, coll. « Savoir-agir », 2011.
- DEVILLE Anne et PAYE Olivier, « Les représentations parlementaires de la démission dans la Belgique contemporaine », dans Anne DEVILLE et Olivier PAYE (dir.), *Les femmes et le droit : constructions idéologiques et pratiques sociales*, Bruxelles, Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, coll. « Travaux et recherches », 1999, p. 99-148.
- DÖRING Herbert, « Time as a Scarce Resource : Government Control of the Agenda », dans Herbert DÖRING (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt/New York, Campus Verlag/St. Martin's Press, 1995, p. 223-48.
- DÖRING Herbert and HALLERBERG Mark (eds.), *Patterns of Parliamentary Behavior*, Aldershot, Ashgate, 2004.
- DOURY Marianne et MOIRAND Sophie (dir.), *L'argumentation aujourd'hui : positions théoriques en confrontation*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2004.
- DRYZEK John S., *Foundations and Frontiers of Deliberative Governance*, Oxford, Oxford University Press, 2010.

Bibliographie

- DRYZEK John S. and LIST Christian, « Social Choice Theory and Deliberative Democracy: A Reconciliation », dans *British Journal of Political Science*, vol. 33, 2003, p. 1-28.
- DUNBAR Robin, *Grooming, Gossip, and the Evolution of Language*, Cambridge Mass., Harvard University Press, 1996.
- DUPRET Baudouin, BELHADJ Souhaïl et FERRIÉ Jean-Noël, « Démocratie, famille et procédure. Ethnométhodologie d'un débat parlementaire syrien », dans *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 45, n° 139(Démocratie, famille et procédure), 2007, p. 5-44.
- DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Presses universitaires de France, 1986.
- EISENMANN Charles, « La Pensée constitutionnelle de Montesquieu » et « L'esprit des Lois et la séparation des pouvoirs », (1933), dans Charles EISENMANN et Charles LEBEN (textes réunis par), *Écrits de théorie du droit, de droit constitutionnel et d'idées politiques*, Paris, Éd. Panthéon-Assas, coll. « Les introuvables, Droit public », 2002.
- ELLIS Richard J. and WILDAVSKY Aaron, *Dilemmas of Presidential Leadership from Washington through Lincoln*, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 1989.
- ELSTER Jon, *Securities against Misrule. Juries, Assemblies, Elections*, Cambridge, Cambridge University Press, 2013.
- ELSTER Jon, *Explaining Social Behavior : More Nuts and Bolts for the Social Sciences*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 2007.
- ELSTER Jon, « L'usage stratégique de l'argumentation », dans *Négociations*, vol. 2, n° 4, 2005, p. 59-82.
- ELSTER Jon, *Political Tactics*, Clarendon Press, 1999.
- ELSTER Jon, « Introduction », dans Jon ELSTER (ed.), *Deliberative Democracy*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in the theory of democracy », 1998, p. 1-18.
- ELSTER Jon, « Deliberation and Constitution Making », dans Jon ELSTER (ed.), *Deliberative Democracy*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in the theory of democracy », 1998a.
- ELSTER Jon, « Forces and Mechanisms in the Constitution-Making Process », dans *Duke Law Journal*, vol. 45, n° 2, November 1995, p. 364-96.
- ELSTER Jon, « Argumenter et négocier dans deux assemblées constitutantes », dans *Revue française de science politique*, vol. 44, n° 2(-Écrire une Constitution), 1994, p. 187-257.
- ENELOW James M. et HINICH Melvin J., *The spatial theory of voting: An Introduction*, Cambridge, Cambridge University Press, 1984.
- ENELOW James M. and KOHLER David H., « The Amendment in Legislative Strategy: Sophisticated Voting in the U.S. Congress », dans *Journal of Politics*, vol. 2, n° 42, May 1980, p. 396-413.

Bibliographie

- ENGUÉLÉGUÉLÉ Stéphane, *Les politiques pénales. 1958-1995*, Paris, l'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1998.
- ERLANGER Philippe, *Clemenceau*, Paris, Grasset/Paris-Match, 1968.
- EWALD François, « The Law of Law », dans Gunter TEUBNER, *Autopoietic Law : A New Approach to Law and Society*, Berlin/New York, De Gruyter, coll. « Series A-Law, 8 », 1988, p. 36-50.
- FARRAND Max (ed.), *The Records of the Federal Convention of 1787*, New Haven (CO), Yale University Press, 1966.
- FAVOREU Louis, « La réforme du statut du personnel communal », dans *Actualité juridique Droit administratif*, 20 juin 1973, p. 283-312.
- FELD Scott L., GROFMAN Bernard and MILLER Nicolas R., « Limits on Agenda Control in Spatial Voting Games », dans *Mathematical and Computer Modelling*, vol 12, n° 4-5, 1989, p. 405-16.
- FENNO Richard F., *Congressmen in Committees*, Boston, Little, Brown & Co, 1973.
- FERRIÉ Jean-Noël et DUPRET Baudouin, « Pertinence et procédures démocratiques en contextes parlementaires non démocratiques : la Syrie, l'Afghanistan et le " cercle vertueux " », dans *Revue internationale de politique comparée*, vol. 15, n° 2(Les parlements dans les régimes autoritaires arabes), 2008, p. 252-75.
- FERRIÉ Jean-Noël, DUPRET Baudouin et LEGRAND Vincent, « Comprendre la délibération parlementaire. Une approche praxéologique de la politique en action », dans *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 5, 2008, p. 795-815.
- FERRIS John, « Before Hansard: Records of Debate in the Seventeenth-Century House of Commons », dans *Archives*, vol. 20, n° 88, 1992, p. 198-207.
- FINKELMAN Paul, « Slavery and the Constitutional Convention », dans Richard BEEMAN, Stephen BOTEIN and Edward C. CARTER II (eds.), *Beyond Confederation : Origins of the Constitution and American National Identity*, Chapel Hill (NC)/Williamsburg, University of North Carolina Press/Institute of Early American History and Culture, 1996, p. 188-225.
- FINOCCHIARO Charles J. and JENKINS Jeffrey A., « In Search of Killer Amendments in the Modern U.S. House », dans *Legislative Studies Quarterly*, vol. 33, n° 2, May 2008, p. 263-94.
- FOGEL Michèle, *Les Cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au milieu du XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, coll. « Les Nouvelles études historiques », 1989.
- FRANÇOIS Bastien, *Le régime politique de la V^e République*, 2^e éd., Paris, la Découverte, coll. « Repères, 253 », 2003.
- FRANÇOIS Bastien, *Naissance d'une constitution : la cinquième République, 1958-1962*, Paris, Presses de la Fondation nationale de sciences politiques, 1996.

Bibliographie

- FRINAULT Thomas, « Conseil supérieur de la fonction publique territoriale : un dynamisme atypique », dans *Pouvoirs locaux*, n° 79(Débat 2009 : décentralisation, une chorégraphie en chantier), décembre 2008, p. 9-14.
- FROMAN Lewis A. JR, *The Congressional Process: Strategies, Rules, and Procedures*, Boston, Little, Brown and Company, 1967.
- FURET François et HALÉVI Ran, *La monarchie républicaine : la Constitution de 1791*, Paris, Fayard, coll. « Les Constitutions françaises », 1996.
- FURET François et HALÉVI Ran, *Orateurs de la Révolution française*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1989.
- FUSSELL Susan R. (ed.), *The Verbal Communication of Emotions : Interdisciplinary perspectives*, Mahwah (NJ)/London, Lawrence Erlbaum, 2002.
- GALEMBERT DE Claire, « La fabrique du droit entre le juge administratif et le législateur. La carrière juridique du foulard islamique (1989-2004) », dans Jacques COMMALLE et Martine KALUSZYNSKI (dir.), *La Fonction politique de la justice*, Paris, la Découverte, 2007, p. 95-117.
- GALLIHER John F., « The Study of the Social Origins of Criminal Law : an Inventory of Research Findings », dans SPITZER (Ed.), *Research in Law and Sociology*, 1980, vol. 3, London, JAI Press inc., p. 301-19.
- GAMBETTA Diego, « Claro! », dans Jon ELSTER (ed.), *Deliberative Democracy*, Cambridge UK/New York, Cambridge University Press, series « Cambridge studies in the theory of democracy », 1998, p. 107-140.
- GARDEY Delphine, « Une culture singulière ? *Short-hand systems* et abréviation de l'écriture en Angleterre à l'époque moderne », dans *Documents pour l'histoire des techniques*, vol. 19(Les techniques et la technologie entre la France et la Grande-Bretagne XVII^e-XIX^e siècles), décembre 2010a, p. 73-84.
- GARDEY Delphine, « Scriptes de la démocratie : les sténographes et rédacteurs des débats (1848-2005) », dans *Sociologie du Travail*, vol. 52, n° 2, avril-juin 2010b, p. 195-211.
- GARDEY Delphine, *Ecrire, calculer, classer : comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines, 1800-1940*, Paris, Éd. de la Découverte, coll. « Textes à l'appui. Anthropologie des sciences et des techniques », 2008.
- GARDEY Delphine, « Turning Public Discourse into an Authentic Artefact: Shorthand Transcription in the French National Assembly », dans Bruno Latour and Peter Weibel (eds.), *Making Things Public: Atmospheres of Democracy*, Cambridge (Mass)/London, MIT Press, 2005, p. 836-43.
- GARNIER Bénédicte et GUÉRIN-PACE France, *Appliquer les méthodes de la statistique textuelle*, Paris, CEPED, 2010, coll. « Les Clefs pour » <<http://www.ceped.org/>>.
- GAUCHET Marcel, *La révolution des pouvoirs : la souveraineté, le peuple et la représentation, 1789-1799*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1995.

Bibliographie

- GAUDEMEST JEAN (dir.), *Les Élections dans l'Église latine des origines au XVI^e siècle*, Paris, F. Lanore, coll. « Institution, société, histoire, 2 », 1979.
- GEERTZ Clifford, *The Interpretation of Cultures: Selected Essays*, New York, Basic Books, 1973.
- GERARDI Dino and YARIV Leeat, « Deliberative voting », dans *Journal of Economic Theory*, vol. 134, n° 1, 2007, p. 317-38.
- GIESEY Ralph E., *Le roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1987.
- GINZBURG Carlo, *The Cheese and the Worms: The Cosmos of a Sixteenth-Century Miller*, Baltimore, Johns Hopkins University Press, 1980.
- GLÉNART Guillaume, *L'exécutif et la Constitution de 1791*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Léviathan », 2010.
- GOFFMAN Erving, *The Presentation of Self in Everyday Life*, Garden City (NY), Doubleday, coll. « Doubleday Anchor Books », 1959.
- GOODIN Robert E., « Democratic Deliberation Within », dans *Philosophy and Public Affairs*, vol. 29, n° 1, January 2000, p. 81-109.
- GOUGEON Pascal, « "Nul n'est censé ignorer la loi." La Publication au *Journal officiel* : genèse d'un mode d'universalisation de la "puissance publique" », dans *Politix*, vol. 8, n° 32, 1995, p. 66-88.
- GRANGÈ Jean, « L'efficacité normative du Sénat », dans *Revue française de science politique*, vol. 34, n° 4-5, 1984, p. 955-87.
- GREENBERG Joseph, « Consistent majority rules over compact sets of alternatives », dans *Econometrica*, vol. 47, n° 3, May 1979, p. 627-36.
- GROFMAN Bernard and FELD Scott L., dans David M. ESTLUND, Jeremy WALDRON, Bernard GROFMAN and Scott L. FELD, « Democratic Theory and the Public Interest : Condorcet and Rousseau revisited », dans *American Political Science Review*, vol. 83, n° 4, December 1989, p. 1328-40.
- GROSSMAN Emiliano et SAURUGGER Sabine, *Les groupes d'intérêt : action collective et stratégies de représentation*, Paris, A. Colin, coll. « U, série Sociologie », 2006.
- GUÉNIFFEY Patrice, *La politique de la Terreur : essai sur la violence révolutionnaire, 1789-1794*, Paris, Fayard, 2000.
- GUERANGER David, « La monographie n'est pas une comparaison pas comme les autres. Les études de l'intercommunalité et le "territoire" », dans *Terrein et travaux*, vol. 21, 2012, p. 23-36.
- GUÉRIN-PACE France, « La statistique textuelle : un outil exploratoire en sciences sociales », dans *Population*, vol. 4, Ined, 1997, p. 865-87.
- GUSFIELD Joseph, *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique*, Paris, Economica, 2009 (traduction et postface de Daniel CEFAL)
- HABERMAS Jürgen, *Droit et démocratie : entre faits et normes*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1997.

Bibliographie

- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1993.
- HABERMAS Jürgen, *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, coll. « L'Espace du politique », 1987.
- HABERMAS Jürgen, *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Les Éditions du Cerf, coll. « Passages », 1986.
- HABERMAS Jürgen, *Vorstudien und Ergänzungen zur Theorie des kommunikativen Handelns*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1984.
- HABERMAS Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1978.
- HABERMAS Jürgen, *Raison et légitimité : problèmes de légitimation dans le capitalisme avancé*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 1978.
- HABERMAS Jürgen et LUHMANN Niklas, « Vorbereitende Bemerkungen zu einer Theorie der kommunikativen Kompetenz », dans Jürgen HABERMAS und Niklas LUHMANN (Hrsg.) *Theorie der Gesellschaft oder Sozialtechnologie*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, coll. « Theorie-Diskussion », 1971, p. 101-41.
- HAGAN John, « The legislation of Crime and Delinquency: a review of Theory, Method, and Research », dans *Law & Society Review*, vol. 14, n° 3, 1980, p. 603-28.
- HANLEY Sarah, *Le lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, coll. « Collection historique », 1991.
- HART Herbert L., *Essays on Bentham: Studies in Jurisprudence and Political Theory*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford University Press, 1982.
- HAVETTE René, *La sténographie judiciaire*, Paris, L. Vaudecrane, 1917.
- HEBBERECHT Patrick, « Les processus de criminalisation primaires », dans *Déviance et Société*, vol. 9, n° 1, 1985, p. 59-77.
- HELLER William B., « Making Policy Stick : Why the Government Gets What it Wants in Multiparty Parliaments », dans *American Journal of Political Science*, vol. 45, n° 4, October 2001, p. 780-98.
- HENDRIKS Carolyn, « Integrated Deliberation: Reconciling Civil Society's Dual Role in Deliberative Democracy », dans *Political Studies*, vol. 14, n° 3, October 2006, p. 486-508.
- HÉRAN François, « L'institution démotivée. De Fustel de Coulanges à Durkheim et au-delà », dans *Revue française de sociologie*, vol. 28, n° 1, 1987, p. 67-97.
- HEURTIN Jean-Philippe, *L'espace public parlementaire : essai sur les raisons du législateur*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Droit, éthique, société », 1999.
- HEURTIN Jean-Philippe, « Architectures morales de l'Assemblée nationale », dans *Politix*, vol. 7, n° 26 (Parler en public), 1994, p. 109-40.

Bibliographie

- HIX Simon, NOURY Abdul G. et ROLAND Gérard, *Democratic Politics in the European Parliament*, Cambridge, Cambridge University Press, 2007.
- HOLZINGER Katharina, « Bargaining Through Arguing: An Empirical Analysis Based on Speech Act Theory », dans *Political Communication*, vol. 21, n° 2, 2004, p. 195-222.
- HUBER John D., *Rationalizing Parliament : Legislative Institutions and Party Politics in France*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Political economy of institutions and decisions », 1996.
- HUGHES Everett C., *Le regard sociologique : essais choisis*, Paris, Éd. de l'EHESS, coll. « Recherches d'histoire et de sciences sociales, 70 », 1996.
- HUME David, *Essai sur l'indépendance du Parlement*, Amsterdam, 1752 (trad. française anonyme du XVIII^e siècle, publiée par l'éditeur J.H. Schneider ; <http://bibliotheque.uqac.quebec.ca/index.htm>).
- IBBETSON D.J., « Coventry's Reports », *Journal of Legal History*, vol. 16, n° 3, 1995, p. 281-303.
- ILIE Cornelia (ed.), *European Parliaments under Scrutiny: Discourse Strategies and Interaction Practices*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Discourse approaches to politics, society, and culture, 38 », 2010.
- ILIE Cornelia, « Insulting as (un)parliamentary practice in the British and Swedish parliaments », dans Paul BAYLEY (ed.), *Cross-Cultural Perspectives on Parliamentary Discourse*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Discourse approaches to politics, society, and culture, 10 », 2004, p. 45-86.
- ILIE Cornelia, « Parenthetically speaking : Parliamentary parentheticals as rhetorical strategies », dans Marina BONDI and Sorin STATI (eds.), *Dialogue analysis 2000 : Selected papers from the 10th IADA anniversary conference Bologna 2000*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 2003, p. 253-64.
- IRVINE William D., *The Boulanger Affair Reconsidered: Royalism, Boulangism, and the Origins of the Radical Right in France*, New York, Oxford University Press, 1989.
- JACKSON Richard A., *Vivat rex : histoire des sacres et couronnements en France*, Strasbourg-Paris, Association des publications près les Universités de Strasbourg/Orphys, 1984.
- JAURÈS Jean, *Histoire socialiste de la Révolution française, tome 2 : L'Œuvre de la Constituante*, Paris, Librairie de « l'Humanité », 1922.
- JEAMMAUD Antoine, « La règle de droit comme modèle », dans *Recueil Dalloz, Chroniques*, 1990, p. 199-210.
- JENNY Jacques, « Méthodes et pratiques formalisées d'analyse de contenu et de discours dans la recherche sociologique française contemporaine. État des lieux et essai de classification », dans *Bulletin de Méthodologie Sociologique*, vol. 54, 1997, p. 64-112.
- JENNY Marcelo et MÜLLER Wolfgang C., « Parliamentary roles of MPs in sharp and soft focus », dans Magnus BLOMGREN et Olivier ROZENBERG (eds.), *Parliamentary Roles in Modern Legislatures*, London/New York,

Bibliographie

- Routledge, coll. « ECPR studies in European political science, 78 », 2012, p. 145-61.
- JONES Bryan D. and BAUMGARTNER Frank R., *The Politics of Attention. How government prioritizes problems*, Chicago, The University of Chicago Press, 2005.
- JOUANNA Arlette, *La Saint-Barthélemy : les mystères d'un crime d'État : 24 août 1572*, Paris, Gallimard, coll. « Les Journées qui ont fait la France », 2007.
- KALUSZYNSKI Martine, « Les artisans de la loi. Espaces juridico-politiques en France sous la III^e République », dans *Droit et Société*, vol. 40, 1998, p. 535-62.
- KAYSER Jacques, *Le quotidien français*, Paris, A. Colin, coll. « Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques », 1963.
- KELSEN Hans, *Théorie pure du droit*, 2^e éd., Neuchâtel, la Baconnière, coll. « Être et penser cahiers de philosophie, 37 », 1988.
- KERBRAT-ORECCHIONI Catherine, « Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XX^e siècle ? Remarques et aperçus », dans Christian PLANTIN, Marianne DOURY et Véronique TRAVERSO (dir.), *Les émotions dans les interactions*, Lyon, PUL, coll. « Éthologie et psychologie des communications », 2000, p. 33-74.
- KERROUCHE Éric, « The French "Assemblée nationale": The Case of a Weak Legislature ? », dans *The Journal of Legislative Studies*, vol. 12, n° 3-4 (Comparing and Classifying Legislatures), 2006, p. 336-65.
- KLETZEN Anne, « De la protection de l'infrastructure routière à la responsabilisation du conducteur. Les enjeux de la création du code de la route », dans *Déviance et Société*, 1996, vol. 20, n° 1, p. 37-58.
- KORNHAUSER Lewis A. and SAGER Lawrence G., « The One and the Many: Adjudication in Collegial Courts », dans *California Law Review*, vol. 81, n° 1, January 1993, p. 1-59.
- KRYNEN Jacques, *L'empire du roi : idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècles*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1993.
- KUGLER Maurice and ROSENTHAL Howard, « Checks and balances : An assessment of the institutional separation of political powers », dans Alberto ALESINA (ed.), *Institutional Reforms : The Case of Colombia*, Cambridge (MA), MIT Press, 2005, p. 75-102.
- LABORIER Pascale et TROM Danny (dir.), *Historicités de l'action publique*, Presses universitaires de France, coll. « Publications du Centre universitaire de recherches administratives et politiques de Picardie », 2003.
- LACROIX Bernard, « Les fonctions symboliques des constitutions », dans Jean-Louis SEURIN (dir.), *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Paris, Economica, 1995, p. 186-99.
- LAGACHE Célestin, *Les Souvenirs d'un sténographe*, Paris, Institut sténographique de France, 1902.

Bibliographie

- LAGROYE Jacques, « Être du métier », dans *Politix*, vol. 7, n° 28(Le métier d'élu – Jeux de rôles), 1994, p. 5-15.
- LAGROYE Jacques, « De l'« objet local » à l'horizon local des pratiques », dans Albert MABILEAU (dir.), *A la recherche du local*, Paris, l'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1993, p. 166-82.
- LAMARRE Christine, « Les Lanturelus de Dijon en 1630, le peuple en rébellion ? », dans Philippe GUINET (dir.), *Le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest, fin du Moyen âge-1945*, vol. 1, Villeneuve d'Asques, Centre de recherches sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, Université Charles de Gaulle Lille 3, coll. « Histoire et littérature régionales », 2002, p. 29-42.
- LANDEMORE Hélène, « Democratic Reason: the Mechanisms of Collective Intelligence in Politics », dans Jon ELSTER and Hélène LANDEMORE (eds.), *Collective Wisdom: Principles and Mechanisms*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- LANDOWSKI Éric, « Le débat parlementaire et l'écriture de la loi », dans *Revue française de science politique*, vol. 27, n° 3, 1977, p. 428-41.
- LANDOWSKI Éric et GREIMAS Algirdas Julien, « Analyse sémiotique d'un discours juridique. La loi sur les sociétés commerciales », dans Algirdas Julien GREIMAS, *Sémiotique et sciences sociales*, Paris, Seuil, 1976.
- LASCOUMES Pierre, *Une démocratie corruptible : arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Paris, Seuil, coll. « La République des idées », 2011.
- LASCOUMES Pierre, « Les compromis parlementaires, combinaisons de surpolitisation et de sous-politisation. L'adoption des lois de réforme du Code pénal (décembre 1992) et de création du Pacs (novembre 1999) », dans *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 3 (Retour au Parlement), 2009, p. 455-78.
- LASCOUMES Pierre, « Normes juridique et mise en œuvre des politiques publiques », dans *L'Année sociologique*, vol. 40, 1990, p. 43-71.
- LASCOUMES Pierre et LE GALÈS Patrick, *Sociologie de l'action publique*, Paris, Armand Colin, coll. « 128 Sociologie », 2007.
- LASCOUMES Pierre et PONCELA Pierrette, *Réformer le code pénal : où est passé l'architecte ?*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Les voies du droit », 1998.
- LASCOUMES Pierre, PONCELA Pierrette et LENOËL Pierre, *Au nom de l'ordre. Une histoire politique du code pénal*, Paris, Hachette, 1989.
- LATOUR Bruno, *La fabrique du droit une ethnographie du Conseil d'État*, 1^{re} éd., Paris, la Découverte, 2002.
- LATOUR Bruno et WOOLGAR Steve, *La Vie de laboratoire : la production des faits scientifiques*, Paris, la Découverte, coll. « Poche. Sciences humaines et sociales », 1996.
- LAVER Michael and SHEPSLE Kenneth A., « Cabinet government in theoretical perspective », dans Michael LAVER and Kenneth A. SHEPSLE (eds.), *Cabinet Ministers and Parliamentary Government*, Cambridge/New York, Cambridge University Press, 1990.

Bibliographie

- bridge University Press, coll. « Political economy of institutions and decisions », 1994.
- LAVISSE Ernest, PILLORGET René et PILLORGET Suzanne (dir.), *Louis XIV : histoire d'un grand règne, 1643-1715*, 1^{re} éd., Paris, Hachette, 1908, éditions utilisées, Paris, R. Laffont, coll. « Bouquins », 1989.
- LEBART Ludovic et SALEM André, *Statistique textuelle*, Paris, Dunod, 1994, <<http://www.dtmvic.com>>.
- LECA Jean, *Pour(quoi) la philosophie politique ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- LEFEBVRE Rémi, *Les primaires socialistes : la fin du parti militant*, Paris, Raïsons d'agir, 2011.
- LEFEBVRE Rémi, « Rapprocher l'élu et le citoyen. La « proximité» dans le débat sur la limitation du cumul des mandats (1998-2000) », dans *Mots. Les langages du politique*, n° 77, 2005, p. 41-57.
- LEGAY Marie-Laure, *Les États provinciaux dans la construction de l'État moderne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Genève, Droz, coll. « Travaux du Grand siècle », 2001.
- LEHNING James R., *The Melodramatic Thread: Spectacle and Political Culture in Modern France*, Bloomington (IN), University of Indiana Press, coll. « Interdisciplinary Studies in History », 2007.
- LEHINGUE Patrick, « Vocation, art, métier ou profession ? Codification et étiquetage des activités politiques », dans Michel OFFERLÉ (dir.), *La profession politique : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999, p. 93-134.
- LE LIDEC Patrick, « La réforme des collectivités territoriales sous la présidence de Nicolas Sarkozy : entre (mise en scène du) volontarisme et incrémentalisme », dans Jacques DE MAILLARD et Yves SUREL (dir.), *Politiques publiques. 3 : Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Presses de la FNSP, coll. « Collection académique », 2012.
- LE LIDEC Patrick, « Les députés, leurs assistants et les usages du crédit collaborateurs. Une sociologie du travail politique », dans *Sociologie du travail*, vol. 50, n° 2, avril 2008, p. 147-68.
- LE LIDEC Patrick, « La réforme des institutions locales », dans Olivier BORRAZ et Virginie GUIRAUDON (dir.), *Politiques publiques 1, La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Science Po, coll. « Académique », 2008, p. 255-81.
- LE LIDEC Patrick, *Les maires dans la République. L'Association des Maires de France, élément constitutif des régimes politiques français depuis 1907*, Thèse de science politique, Université Paris 1, 2001.
- LELOUP Lance T. et WOOLLEY John T., « Legislative oversight of monetary policy in France, Germany, Great Britain, and the United States », dans David M. OLSON et Michael L. MEZEY (eds.), *Legislatures in the policy process*, Cambridge-New York, Cambridge University Press, coll. « Advances in Political Science », 1991, p. 25-58.

Bibliographie

- LEMAÎTRE Alain J., « Introduction. Fragments d'un discours républicain », dans Alain J. LEMAÎTRE (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle : l'invention d'un discours politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2010, p. 9-16.
- LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, la Découverte, coll. « Repères », 2008.
- LE PILLOUER Arnaud, *Les pouvoirs non-constitutants des assemblées constituantes : essai sur le pouvoir instituant*, Paris, Dalloz, coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses, 47 », 2005.
- LEPINARD Eléonore, *L'égalité introuvable. La parité, les féministes et la République*, Paris, Science Po, 2007.
- LEPINARD Eléonore, « Faire la loi, faire le genre : conflits d'interprétations juridiques sur la parité », dans *Droit et société*, vol. 62, n° 1, 2006, p. 45-66.
- LEROUX Pierre et TEILLET Philippe, « Légitimation médiatique et carrière politique. L'exemple de Roselyne Bachelot », dans Anthonin COHEN, Bernard LACROIX et Philippe RIUTORT, *Les formes de l'activité politique : éléments d'analyse sociologique, XVII^e siècle à nos jours*, Paris, Presses universitaires de France, 2006, p. 439-56.
- LE ROY LADURIE Emmanuel, *Montaillou: The Promised Land of Error*, 1st ed., New York, G. Braziller, 1978.
- LE TORREC Virginie, « Aux frontières de la publicité parlementaire : les assemblées et leur visibilité médiatisée », dans *Réseaux*, vol. 129-130, 2005, p. 181-208.
- LEVI Giovanni, « On Microhistory », dans Peter BURKE (ed.), *New Perspectives on Historical Writing*, University Park, PA, Penn State University Press, 1991, p. 97-119.
- LIGOU Daniel, « Le personnel des ponts et chaussées en Bourgogne au XVII^e siècle », *Actes du 96^e Congrès national des Sociétés savantes*, Toulouse, 1971, p. 337-64.
- LIGOU Daniel, « La province et son armature au XVIII^e siècle », dans Jean RICHARD (dir.), *Histoire de la Bourgogne*, Toulouse, Privat, coll. « Univers de la France et des pays francophones, 42, Série « Histoire des provinces », 1978, p. 269-306.
- LIJPHART Arend, *The Politics of Accommodation: Pluralism and Democracy in the Netherlands*, Berkeley, University of California Press, 1968.
- LORCERIE Françoise, « La loi sur le voile : une entreprise politique », dans *Droit et Société*, n° 68, 2008, p. 53-74.
- LORD Christopher et TAMVAKI Dionysia, « The Politics of Justification? Applying the “Discourse Quality Index” to the study of the European Parliament », dans *European Political Science Review*, n° 5, 2013, p. 27-54.
- LORRAIN Dominique, « De l'administration républicaine au gouvernement urbain », dans *Sociologie du travail*, vol. 33, n° 4, 1991, p. 461-84.
- LOVEJOY Arthur O., *Reflections on Human Nature*, Baltimore (MA), Johns Hopkins Press, 1961.

Bibliographie

- LUHMANN Niklas, *Soziologische aufklärung 1*, Opladen, Westdeutscher V., 1970.
- MACCUNN John, *The Political Philosophy of Burke*, 1st ed., s.l., E. Arnold, 1913.
- MAGNUSSON Sigurdur Gylfi, « The Singularization of History: Social History and Microhistory within the Postmodern State of Knowledge », dans *Journal of Social History*, vol. 36, n° 3, Spring 2003, p. 701-35.
- MAIER Philippe, « How Central Banks take decisions », dans Pierre L. SIKLOS, Martin T. BOHL and Mark E. WOHAR (eds.), *Challenges in Central Banking: The Current institutional Environment and Forces affecting Monetary Policy*, New York, Cambridge University Press, 2010, p. 320-56.
- MAJOR James Russel, *From Renaissance Monarchy to absolute monarchy: French Kings, Nobles, and Estates*, Baltimore, John Hopkins University Press, 1994.
- MALCOMSON A.P.W. et Jackson D.J., « Sir Henry Cavendish and the Proceedings of the Irish House of Commons, 1776-1800 », dans *Parliamentary History*, vol. 20, n° 1, 2001, p. 128-46.
- MANIN Bernard, « Comment promouvoir la délibération démocratique ? Priorité du débat contradictoire sur la discussion », dans *Raisons politiques*, vol. 42, n° 2(Démocratie délibérative), 2011, p. 83-113.
- MANIN Bernard, « L'idée de la démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques. Entretien avec Bernard Manin », dans *Politix*, vol. 15, n° 57, 2002, p. 37-55.
- MANIN Bernard, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, coll. « Liberté de l'esprit », 1995.
- MANSBRIDGE Jane, « Everyday Talk in the Deliberative System », dans Stephen MACEDO (ed.), *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press, series « Practical and professional ethics series », 1999, p. 211-39.
- MARCUS George E., *Le citoyen sentimental : émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2008.
- MARREL Guillaume, « L'institutionnalisation républicaine du système des cumuls. Jalons pour une socio-histoire du cumul des mandats électifs (1830-1958) », communication au Colloque : *Retour sur le cumul des mandats*, Paris, Sciences Po, 6 mai 2010.
- MARREL Guillaume et PAYRE Renaud, « Le temps des maires. L'allongement du mandat en 1929 : une redéfinition de l'espace politique municipal », dans *Politix*, vol. 14, n° 53, 2001, p. 59-86.
- MARTINAIS Emmanuel, « L'évaluation des risques industriels. Une histoire des analyses de risques de 1970 à nos jours », dans *Responsabilité & Environnement*, n° 62, 2011, p. 51-61.

Bibliographie

- MARTINAIS Emmanuel, « L'écriture des règlements par les fonctionnaires du ministère de l'Écologie. La fabrique administrative du Plan de prévention des risques technologiques », dans *Politix*, vol. 23, n° 90, 2010, p. 193-223.
- MATTHEWS Donald R., *U.S. Senators and their World*, New York, Norton, series « The Norton Library », 1973.
- MATTSON Ingvar, « Private Members' Initiatives and Amendments », dans Herbert DÖRING (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt/New York, Campus/St. Martin's Press, 1995, p. 448-87.
- MATTSON Ingvar and STRØM Kaare, « Parliamentary Committees », dans Herbert DÖRING (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt/New York, Campus Verlag/St. Martin's Press, 1995, p. 249-307.
- MAUGUIN-HEGELSON Murielle, *L'élaboration parlementaire de la loi : Allemagne, France, Royaume-Uni*, Paris, Dalloz, 2007.
- MAY Thomas Erskine, *Traité des lois, priviléges, procédures et usages du Parlement*, Paris, V. Giard et E. Brière, 1909.
- MAY Thomas Erskine, *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre depuis l'avènement de George III, 1760-1860*, 2 vol., Paris, Michel Lévy frères, 1865-1866.
- MAY Thomas Erskine, *A Practical Treatise on the Law, and Usage of Parliament*, 2nd ed., London, Hansard, 1851.
- MAYAFFRE Damon, *Paroles de président : Jacques Chirac, 1995-2003, et le discours présidentiel sous la V^e République*, Paris, H. Champion, coll. « Lettres numériques », 2004.
- MAYHEW David R., *Congress : The Electoral Connection*, 1st ed., New Haven, CT/London, Yale University Press, coll. « Yale studies in political science, 26 », 1974.
- MCCOMBS Maxwell E. and SHAW Donald L., « The Agenda-Setting Function of Mass Media », dans *The Public Opinion Quarterly*, vol. 36, n° 2, Summer 1972, p. 176-87.
- MCDONALD Forrest, *We the People: The Economic Origins of the Constitution*, 1st ed. 1958, New Brunswick (NJ), Transaction Publishers, 1992.
- MC GUIRE Robert A., *To Form a More Perfect Union: A New Economic Interpretation*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2003.
- MCKELVEY Richard D., « Intransitivities in Multidimensional Voting Models and some Implication for Agenda Control », dans *Journal of Economic Theory*, vol. 12, n° 3, 1976, p. 472-82.
- MERCIER Hugo and LANDEMORE Hélène, « Reasoning is for arguing: Understanding the successes and failures of deliberation », dans *Political Psychology*, vol. 33, n° 2, April 2012, p. 243-58.
- MEZEY Michael, « Parliaments and public policy: an assessment », dans David M. OLSON et Michael L. MEZEY (eds.), *Legislatures in the policy process: The dilemmas of economic policy*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Advances in political science », 1991, p. 201-15.

Bibliographie

- MICHELI Raphaël, *L'émotion argumentée : l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*, Paris, les Éd. du Cerf, coll. « Humanités », 2010.
- MICHELI Raphaël, « Un processus argumentatif en contexte : la construction de la honte et de la fierté dans le genre du débat parlementaire », dans *Studies in Communication Sciences*, vol. 9, n° 2, Winter 2009, p. 31-42.
- MICHELI Raphaël, « La construction argumentative des émotions : pitié et indignation dans le débat parlementaire de 1908 sur l'abolition de la peine de mort », dans Michael RINN (dir.), *Émotions et discours : l'usage des passions dans la langue*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2008, p. 127-41.
- MICHELI Raphaël, « Stratégies de crédibilisation de soi dans le discours parlementaire », dans *A contrario. Revue interdisciplinaire en sciences sociales*, vol. 5, n° 1, 2007, p. 67-84.
- MICHELI Raphaël, « “L’impossibilité d’une justice de mort” : étude d’une séquence argumentative abolitionniste », dans *Frontières*, vol. 19, n° 1 (Enjeux politiques et mort), automne 2006, p. 55-60.
- MICHELI Raphaël, « Justifier ou illégitimer la peine de mort ? Aspects argumentatifs du débat parlementaire de 1981 », dans *Mots. Les langages du politique*, n° 74(Langue[s] et nationalisme[s]), 2004, p. 109-21.
- MILET Marc, « Pour une sociologie législative du pouvoir des parlementaires en France », dans *Revue française d’administration publique*, vol. 135, n° 3, 2010, p. 601-18.
- MILNER Jean-Claude, *Pour une politique des êtres parlants. Court traité politique*, 2, Lagrasse, Verdier, 2011.
- MIYAKO Inoue, « Stenography and ventriloquism in late nineteenth century Japan », dans *Language & Communication*, vol. 31, n° 3, May 2011, p. 181-90.
- MOUFFE Chantal, « Deliberative Democracy or Agonistic Pluralism ? », dans *Social Research*, vol. 66, n° 3, 1999, p. 745-58.
- MOUW Calvin J. and MACKUEN Michael B., « The Strategic Agenda in Legislative Politics », dans *American Political Science Review*, vol. 86, n° 1, March 1992, p. 87-105.
- NACHISON Beth, « Absentee Government and Provincial Governors in Early Modern France: The Princes of Condé and Burgundy, 1660-1720 », dans *French Historical Studies*, vol. 21, n° 2, Spring 1998, p. 265-97.
- NAVARRE Albert, *Histoire générale de la sténographie & de l’écriture à travers les âges*, Paris, Institut sténographique de France, 1909.
- NAVARRO Julien, *Les députés européens et leurs rôles*, Bruxelles, Éd. de l’Université de Bruxelles, coll. « Institut d’études européennes », 2009.
- NAVARRO Julien, « Les rôles au Parlement européen. Une typologie des pratiques de représentation », dans *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 3(Retour au Parlement), 2009, p. 479-506.

Bibliographie

- NAY Olivier, « Le travail politique à l'Assemblée. Note sur un champ de recherche trop longtemps déserté », dans *Sociologie du travail*, n° 45, n° 3, octobre-décembre 2003a, p. 537-54.
- NAY Olivier, « La vie à l'Assemblée, angle mort de la science politique française », dans *Revue suisse de science politique*, vol. 9, n° 3, 2003b, p. 83-96.
- NEEDHAM Joseph (ed.), *Science and Civilization in China, vol. II : History of Scientific Thought*, Cambridge (UK), Cambridge University Press, 1956.
- NEGT Oskar, *L'espace public oppositionnel*, Paris, Payot, coll. « Critique de la politique », 2007.
- NOËL Léon, *De Gaulle et les débuts de la V^e République*, Paris, Plon, coll. « Espoir », 1976.
- NOOR Ophelia, « Madrid : fonctionnement d'une assemblée de quartier », *OWNI.fr*, 5 juin 2011, <<http://owni.fr/2011/06/05/madrid-fonctionnement-dune-assemblee-de-quartier/>> consulté le 28 novembre 2012.
- NORTON Philip (ed.), *Legislatures*, Oxford/New York, Oxford University Press, coll. « Oxford readings in politics and government », 1990.
- OFFERLÉ Michel (dir.), *La Profession politique : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 1999.
- OLDHAM James, « Law Reporting in the London Newspapers 1756-1786 », dans *The American Journal of Legal History*, vol. 31, n° 3, 1987, p. 177-206.
- OLSON Mancur, *Logique de l'action collective*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Sociologies », 1978.
- OLSON David M. et MEZEY Michael L., « Parliaments and public policy », dans David M. OLSON et Michael L. MEZEY (eds.), *Legislatures in the policy process: the dilemmas of economic policy*, Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Advances in political science », 1991, p. 1-24.
- PALONEN Kari, « The Fair Distribution of Scarce Parliamentary Times. The Europeanisation of parliamentary politics in a historical perspective », dans Claudia WEISNER, Tappani TURKKA et Kari PALONEN (eds.), *Parliament and Europe : Rhetorical and Conceptual Studies on their Contemporary Connections*, Baden-Baden, Nomos, 2011, p. 41-57.
- PARODI Jean-Luc, *Les Rapports entre le législatif et l'exécutif sous la Cinquième République : 1958-1962*, 2^e éd., Paris, A. Colin/Presse de la FNSP, coll. « Travaux et recherches science politique », 1972.
- PASQUINO Pasquale, « Emmanuel Sieyes, Benjamin Constant et le « gouvernement des modernes ». Contribution à l'histoire du concept de représentation politique », dans *Revue française de science politique*, vol. 37, n° 2, 1987, p. 214-229.
- PAYE Olivier, « Approche sociopolitique de la production législative : le droit comme indicateur de processus de décision et de représentation politiques », dans Jacques COMMAILLE, Laurence DUMOULIN et Cécile ROBERT, *La juri-*

Bibliographie

- dicision du politique : leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société. Recherches et travaux, 7 », 2000, p. 221-40.
- PÉGUY Charles, « Reprise politique parlementaire », dans *Cahiers de la Quinzaine*, 20^e cahier, 4^e série, 16 juin 1903, dans Charles PÉGUY, *Œuvres en prose 1898-1908*, Paris, NRF, coll. « Bibliothèque de la Pléiade, 140 », 1959, p. 598-661.
- PERELMAN Chaim et OLBRECHTS-TYTECA Lucie, *Traité de l'argumentation : la nouvelle rhétorique*, 6^e éd., Bruxelles, Presses de l'université de Bruxelles, coll. « UBLire », 2008.
- PERRIN Jean-François, « Jean Carbonnier et la sociologie législative », dans *L'Année sociologique*, 2007, vol. 57, n° 2, p. 403-415.
- PETTIT Phillip, « Deliberative Democracy and the Discursive Dilemma », dans *Noûs*, vol. 11, 2001, p. 268-99.
- PIERRE Eugène, *Traité de droit politique électoral et parlementaire*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1893.
- PIZZORNO Alessandro, « La sfera pubblica e il concetto di mandante immaginario », dans *Sociologica*, vol. 3, 2008, p. 1-22.
- PIZZORNO Alessandro, *Il potere dei giudici : Stato democratico e controllo della virtù*, Roma/Bari, Laterza, 1998.
- PLANTIN Christian, *Les bonnes raisons des émotions : principes et méthodes pour l'étude du discours « émotionné »*, Berne, P. Lang, coll. « Sciences pour la communication, 94 », 2011.
- PLANTIN Christian, *L'argumentation*, Paris, Presses universitaires de France, 2005.
- PLANTIN Christian, « On the Inseparability of Reason and Emotion in Argumentation », dans Edda WEIGAND (ed.), *Emotion in Dialogic Interaction: Advances in the complex*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Amsterdam studies in the theory and history of linguistic sciences, series IV, Current issues in linguistic theory, 248 », 2004, p. 269-81.
- PLANTIN Christian, « La raison des émotions », dans Marina BONDI (ed.), *Forms of Argumentative Discourse*, Bologne, CLUEB, 1998, p. 3-50.
- PLANTIN Christian, « L'argumentation dans l'émotion », dans *Pratiques*, n° 96, 1997, p. 81-100.
- PLANTIN Christian, DOURY Marianne et TRAVERSO Véronique (dir.), *Les émotions dans les interactions*, Bron/Lyon, ARCI/Presses universitaires de Lyon, coll. « Éthologie et psychologie de la communication », 2000.
- PLOTT Charles R., « A notion of equilibrium and its possibility under the majority rule », dans *American Economic Review*, vol. 57, n° 4, Septembre 1967, p. 787-806.
- POBLET Marta et VALLBE Juan Josep, « Children Immigration in the Catalan Parliamentary Debate : the Empty Set », dans *Culture, Language, and Representation*, vol. 9, 2011, p. 135-71.

Bibliographie

- POLE Jack R., *The Gift of Government: Political Responsibility from the English Restoration to American Independence*, 1st ed. 1983, Athens, University of Georgia Press, 2008.
- POUDRA Jules et Eugène PIERRE, Jon ELSTER (ed.), *Traité de droit parlementaire*, Paris, Chambre des Députés, 1902.
- POUFFARY Marion, « 1891, l'affaire Thermidor », dans *Histoire, économie & société*, n° 22009, p. 87-108.
- PROKSCH Sven-Oliver et SLAPIN Jonathan B., « Position-taking in European Parliament speeches », dans *British Journal of Political Science*, vol. 40, n° 3, 2010, p. 587-611.
- PROST Antoine, « Les mots », in René RÉMOND (dir.), *Pour une histoire politique*, Paris, Éd. du Seuil, coll. « Points, Histoire, 199 », 1996, p. 255-85.
- PRZEWORSKI Adam, « Deliberation and Ideological Domination », dans Jon ELSTER (ed.), *Deliberative Democracy*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in the theory of democracy », 1998, p. 140-60.
- PRZEWORSKI Adam, « Deliberation and Ideological Domination », dans Jon ELSTER (ed.), Jules POUDRA et Eugène PIERRE, *Traité de droit parlementaire*, Paris, Chambre des Députés, 1902.
- RAKOVE Jack N., *The Beginnings of National Politics: An Interpretative History of the Continental Congress*, 1st ed., New York, Knopf, 1979.
- RASCH Bjørn Erik, « Behavioural Consequences of Restrictions on Plenary Access: Parliamentary Questions in the Norwegian Storting », dans *The Journal of Legislative Studies*, vol. 17, n° 3(Parliamentary questions), 2011, p. 382-93.
- RASCH Bjørn Erik, « Norway. Institutionally Weak Governments and Parliamentary Voting on Bills », dans Bjørn Erik RASCH and George TSEBELIS (eds.), *The Role of Governments in Legislative Agenda Setting*, London/New York, Routledge, coll. « Routledge/ECPR studies in European political science », 2011a, p. 234-53.
- RASCH Bjørn Erik, « Parliamentary Floor Voting Procedures and Agenda Setting in Europe », dans *Legislative Studies Quarterly*, vol 25, n° 1, 2000, p. 3-23.
- RASCH Bjørn Erik, « Parliamentary Voting Procedures », dans Herbert DÖRING (ed.), *Parliaments and Majority Rule in Western Europe*, Frankfurt/New York, Campus Verlag/St. Martin's Press, 1995, p. 488-527.
- RASCH Bjørn Erik, « Manipulation and strategic voting in the Norwegian parliament », dans *Public Choice*, vol. 52, n° 1, 1987, p. 57-73.
- RASCH Bjørn Erik and TSEBELIS George (eds.), *The Role of Governments in Legislative Agenda Setting*, London/New York, Routledge, coll. « Routledge/ECPR studies in European political science », 2011.
- RAZ Joseph, *The Authority of Law: Essays on Law and Morality*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford University Press, 1979.

Bibliographie

- REBILLON Armand, *Les États de Bretagne de 1661 à 1789, leur organisation, l'évolution de leurs pouvoirs, leur administration financière*, Rennes, Imp. réunies, 1932.
- REID Christopher, « Whose Parliament? Political oratory and print culture in the later 18th century », dans *Language and Literature*, vol. 9, n° 2, May 2000, p. 122-34.
- REINERT Max, « Postures énonciatives et mondes lexicaux stabilisés en analyse statistique des discours », dans *Langage et Société*, n° 121-122, 2007, p. 189-202.
- REINERT Max, « Une méthode de classification descendante hiérarchique : Application à l'analyse lexicale par contexte », dans *Cahiers de l'Analyse des Données*, vol. 3, 1983, p. 187-98.
- REVEL Jacques, « Présentation », dans Jacques REVEL (dir.), *Jeux d'échelles : la micro-analyse à l'expérience*, Paris, Gallimard/Ed. du Seuil, coll. « Hautes études », 1996, p. 7-14.
- RIKER William H., « The lessons of 1787 », dans *Public Choice*, vol. 55, n° 1-2, 1987, p. 5-34.
- RIKER William, *The Art of Political Manipulation*, New Haven, Yale University Press, 1986.
- RIKER William, « The Heresthetic of Constitution-Making: The Presidency in 1787, with Comments on Determinism and Rational Choice », dans *American Political Science Review*, vol. 78, n° 1, 1984, p. 1-16.
- ROBERT-DIARD Pascale, « Le lobby des élus locaux », dans *Pouvoirs*, n° 79, novembre 1996, p. 98-107.
- ROBY Pamela A., « Politics and Criminal Law: Revision of the New York State Penal Law on Prostitution », dans *Social Problems*, vol. 17, n° 1, 1969, p. 83-109.
- ROMER Thomas and ROSENTHAL Howard, « Political resource allocation, controlled agendas, and the status quo », dans *Public Choice*, vol. 33, n° 4, 1978, p. 27-43.
- ROSANVALLON Pierre, *Le peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France*, 1^{re} éd., Paris, Gallimard, 1998.
- ROSEN Frederick, *Jeremy Bentham and Representative Democracy: A Study of the "Constitutional Code"*, Oxford, Oxford University Press, 1983.
- ROURE Hélène et REINERT Max, « Analyse d'un entretien à l'aide d'une méthode d'analyse lexicale », dans *Journées d'analyse de données textuelles*, 1993, ENST Paris, p. 418-28.
- ROUSSEL Violaine, *Affaires de juges : les magistrats dans les scandales politiques en France*, Paris, la Découverte, coll. « Textes à l'appui», série Politiques et sociétés », 2002.
- ROUSSELLIER Nicolas, *Le Parlement de l'éloquence : la souveraineté de la délibération au lendemain de la Grande guerre*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.

Bibliographie

- ROZENBERG Olivier, « Wisdom or Indifference? The Principles of Representative Government in the Eyes of the French Voters », dans *Journal of Legislative Studies*, vol. 19, n° 2, 2013, p. 196-218.
- ROZENBERG Olivier, « Nicolas Sarkozy législateur : la loi du plus fort ? », dans Jacques de MAILLARD et Yves SUREL (dir.), *Politiques publiques*, 3 : *Les politiques publiques sous Sarkozy*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2012, p. 113-33.
- ROZENBERG Olivier, *Le Parlement français et l'Union européenne : l'Europe saisie par les rôles parlementaires*, Thèse de science politique, Paris, Institut d'études politiques, 2005.
- ROZENBERG Olivier et BAUDOT Pierre-Yves (dir.), « Violence des échanges en milieu parlementaire », dans *Parlement[s]. Revue d'histoire politique*, vol. 2, n° 14, décembre 2010, p. 6-145.
- ROZENBERG Olivier et KERROUCHE Éric (dir.), « Retour au parlement », dans *Revue française de science politique*, vol. 59, n° 3, 2009.
- ROZENBERG Olivier et MARTIN Shane, « Questioning Parliamentary Questions », dans *Journal of Legislative Studies*, vol. 17, n° 3, 2011, p. 394-404.
- SAALFELD Thomas, « Members of parliament and governments in Western Europe: Agency relations and problems of oversight », dans *European Journal of Political Research*, vol. 37, n° 3, May 2000, p. 353-76.
- SAALFELD Thomas et MÜLLER Wolfgang (eds.), *Members of Parliament in Western Europe, Roles and Behaviour*, London, Frank Cass, 1997.
- SAHLINS Marshall D., *Islands of History*, Chicago, University of Chicago Press, 1985.
- SANDERS Lynn, « Against Deliberation », dans *Political Theory*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 347-76.
- SARCEY Francisque, *Quarante ans de théâtre*, vol. 1-6, Paris, Bibliothèque des « Annales politiques et littéraires », 1900-1901.
- SARDOU Victorien, *Les Papiers de Victorien Sardou : notes et souvenirs*, Georges MOULY (dir.), Paris, Albin Michel, 1934.
- SARRAZIN Michèle, « Les "libertés" à la tribune. Débats parlementaires sur l'école (1880-1881) », dans *Mots*, juin 1989, n° 19, p. 66-78.
- SARTORI Giovanni, *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham (NJ), Chatham House Publishers, 1987.
- SAVELSBERG Joachim, « Rationalities and Experts in the Making of Criminal Law Against Economic Crime », dans *Law and Policy*, vol. 10, n° 2-3, 1988, p. 215-52.
- SCHARF Harry M., « The Court Reporter », dans *Journal of Legal History*, vol. 10, n° 2, September 1989, p. 199-227.
- SCHECHNER Richard, *Performance Studies: An Introduction*, London/New York, Routledge, 2002.

Bibliographie

- SCHEFTER Martin, *Political parties and the state : The American historical experience*, Princeton (NJ), Princeton University Press, coll. « Princeton studies in American politics », 1994.
- SCHOFIELD Philip, *Utility and Democracy: The Political Thought of Jeremy Bentham*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2006.
- SCHONHARDT-BAILEY Cheryl et BAILEY Andrew, *Deliberating Monetary Policy. A Textual Analysis*, 2013, à paraître.
- SCHONHARDT-BAILEY Cheryl, « The Congressional Debate on Partial-Birth Abortion : Constitutional Gravitas and Moral Passion », dans *British Journal of Political Science*, vol. 38, n° 3, 2008, p. 383-410.
- SCHONHARDT-BAILEY Cheryl, *From the Corn Laws to Free Trade: Interests, Ideas and Institutions in Historical Perspective*, Cambridge Mass/London, MIT Press, 2006.
- SCHWARTZ Edward P. and SCHWARTZ Warren F., « Decisionmaking by Juries Under Unanimity and Supermajority Voting Rules », dans *The Georgetown Law Journal*, n° 80, 1992, p. 775-807.
- SCHWARTZ Edward P. and SCHWARTZ Warren F., « Deciding who decides who dies: capital punishment as a social choice problem », dans *Legal Theory*, n° 1, 1995, p. 113-47.
- SEARING Donald D., *Westminster's World: Understanding Political Roles*, Cambridge (MA), Harvard University Press, 1994.
- SEARLE John R., *Les actes de langage : essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, coll. « Savoir », 1972.
- SEDGWICK Alexander, *The Ralliement in French Politics, 1890-1898*, Cambridge (MA), Harvard University Press, coll. « Harvard historical studies, 74 », 1965.
- SEILER Daniel-Louis, « Les parlements entre “gouvernement” et “concordance” », dans Olivier COSTA, Éric KERROUCHE et Paul MAGNETTE (dir.), *Vers un renouveau du parlementarisme en Europe ?*, Bruxelles, Éd. de l’Université de Bruxelles, coll. « Sociologie politique », 2004, p. 57-72.
- SHAPIRO Ian, « Enough Deliberation. Politics Is About Interests and Power », dans Stephen MACEDO (ed.), *Deliberative Politics: Essays on Democracy and Disagreement*, New York, Oxford University Press, series « Practical and professional ethics series », 1999, p. 28-38.
- SHAW Malcom, « Parliamentary Committees: A Global Perspective », dans *Journal of Legislative Studies*, vol. 4, 1998, p. 225-51.
- SHENHAV Shaul R., « Showing and Telling in Parliamentary Discourse: The case of repeated interjections to Rabin’s speeches in the Israeli Parliament », dans *Discourse & Society*, vol. 19, n° 2, March 2008, p. 223-56.
- SHEPSLE Kenneth A., « Institutional Arrangements and Equilibrium in Multi-dimensional Voting Models », dans *American Journal of Political Science*, vol. 23, n° 1, February 1979, p. 27-59.
- SIEYÈS Emmanuel-Joseph, *Écrits politiques*, Paris, Éd. des archives contemporaines, coll. « Réimpressions », 1985.

Bibliographie

- SINCLAIR Barbara, « The Role of Committees in Agenda Setting in the U.S. Congress », dans *Legislative Studies Quarterly*, vol. 11, n° 1, February 1986, p. 35–45.
- SINTOMER Yves et TALPIN Julien, « La démocratie délibérative face au défi du pouvoir », dans *Raisons Politiques*, vol. 42, n° 2(Démocratie délibérative), 2011, p. 5-13.
- SLAPIN Jonathan B. et PROKSCH Sven-Oliver, « Look who's talking: Parliamentary debate in the European Union », dans *European Union Politics*, vol. 11, n° 3, September 2010, p. 333-57.
- SLEMBROUCK Stefaan, « The parliamentary Hansard “verbatim” report: The written construction of spoken discourse », dans *Language and Literature*, vol. 1, n° 2, 1992, p. 101-19.
- SMADJA David, *Bioéthique, aux sources des controverses sur l'embryon*, Paris, Dalloz, coll. « Nouvelle bibliothèque de thèses, Science politique, 15 », 2009.
- SOREL Albert, *L'Europe et la Révolution française, vol. 2 : La chute de la royauté*, Paris, Plon, 1922.
- STEENBERGEN Marco, BÄCHTIGER André, SPÖRNLI Markus et STEINER Jürg, « Measuring Political Deliberation : A Discourse Quality Index », dans *Comparative European Politics*, vol. 1, 2003, p. 21-48.
- STEINER Jürg, BÄCHTIGER André, SPÖRNLI Markus and STEENBERGEN Marco R., *Deliberative Politics in Action: Analysing Parliamentary Discourse*, Cambridge (UK)/New York, Cambridge University Press, coll. « Theories of institutional design », 2004.
- STOKES Susan, « Pathologies of Deliberation », dans Jon ELSTER (ed.), *Deliberative Democracy*, New York/Cambridge, Cambridge University Press, coll. « Cambridge studies in the theory of democracy », 1998, p. 123-39.
- STRØM Kaare, MÜLLER Wolfgang C. et BERGMAN Torbjörn (eds.), *Delegation and Accountability in Parliamentary Democracies*, Oxford/New York, Oxford University Press, coll. « Comparative politics », 2003, p. 109-220.
- SUNSTEIN Cass R., *Infotopia: How many Minds Produce Knowledge*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2006.
- SUNSTEIN Cass R. and HASTIE Reid, « Four Failures of Deliberating Groups », University of Chicago Institute for Law and Economics OLIN, dans *Chicago Law and Research Paper Series*, n° 401, April 2008.
- SUREL Yves, « Quand la politique change les politiques. La loi Lang du 10 août 1981 et les politiques du livre », dans *Revue française de science politique*, vol. 47, n° 2, 1997, p. 147-72.
- SWANN Julian, « Repenser les parlements au XVIII^e siècle : du concept de l’“opposition parlementaire” à celui de “culture juridique des conflits politiques” », dans Alain J. LEMAÎTRE (dir.), *Le monde parlementaire au XVIII^e siècle : l’invention d’un discours politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2010, p. 17-37.

Bibliographie

- SWANN Julian, *Provincial power and absolute Monarchy : The Estate General of Burgundy, 1660-1789*, Cambridge (UK)/New York (NY), Cambridge University Press, series « New studies in European history », 2003.
- SZU Éric, « La technique de la loi dans les travaux préparatoires au débat parlementaire », dans *Parlement[s]*, n° 11(Les juristes et la loi), 2009, p. 93-104.
- TACKETT Timothy, « *Par la volonté du Peuple* » : comment les députés de 1789 sont devenus révolutionnaires, Paris, Albin Michel, coll. « L'Évolution de l'humanité », 1997.
- TAYLOR Andrew, « Voting on the Floor: Members' Most Fundamental Right », dans Jamie L. CARSON, *New Directions in Congressional Politics*, Londres/New York NY, Routledge, 2012, p. 143-162.
- TESTART Alain, *Avant L'histoire : l'évolution des sociétés, de Lascaux à Carnac*, Paris, Gallimard, Coll. « NRF, Bibliothèque des sciences humaines », 2012.
- THOENIG Jean-Claude, « La politique de l'État à l'égard des personnels des communes (1884-1939) », dans *Revue française d'administration publique*, n° 23, 1982, p. 487-517.
- THIESSE Anne-Marie, *Ils apprenaient la France l'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France, 17 », 1997.
- THOMAS Carole, « *Le bruit de la loi* ». Comment les lois deviennent médiatiques, Thèse en sociologie, École normale supérieure, Cachan, 2008.
- THOMAS Carole, « Interdiction du port du voile à l'école : pratique journalistique et légitimation d'une solution législative à la française entre mars 2003 et mars 2004 », dans *Politique et société*, Québec, vol. 27, 2008, p. 41-71.
- THOMAS Carole, « Une catégorie politique à l'épreuve du juridique : « la fermeture juridique » dans la loi Perben I », dans *Droit et société*, vol. 63-64, 2006, p. 507-25.
- THOMAS Peter D.G., « The Beginning of Parliamentary Reporting in Newspapers, 1768-1774 », dans *The English Historical Review*, vol. 74, n° 293, October 1959, p. 623-36.
- THOMPSON Louise, « More of the Same or a Period of Change? The Impact of Bill Committees in the Twenty-First Century House of Commons », dans *Parliamentary Affairs*, 2012.
- TOCQUEVILLE de Alexis, *L'Ancien Régime et la Révolution*, 1^{re} éd. 1856, Paris, Gallimard, coll. « Collection Folio, Histoire », 1985.
- TOCQUEVILLE de Alexis, « Notes pour un discours », dans Alexis DE TOCQUEVILLE, *Œuvres Complètes*, vol. VII : *Écrits et discours politiques*, Paris, Gallimard, 1985,
- TOCQUEVILLE de Alexis, George LAWRENCE and K.P. MAYER (trad.), Jacob P. MAYER (ed.), *Journeys to England and Ireland*, Garden City (NY), Doubleday and C, series « Anchor books, 611 », 1968 (référence originale :

Bibliographie

- Alexis DE TOCQUEVILLE, « Voyages en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie », dans Alexis DE TOCQUEVILLE, *Oeuvres complètes, tome V*, Paris, Gallimard, 1958 (texte établi et annoté par J.-P. Mayer et André Jardin ; avertissement de J.-P. Mayer, tome en 2 vol., vol. 2).
- TOPALOV Christian (dir.), *Laboratoires du nouveau siècle la nébuleuse réformatrice et ses réseaux en France, 1880-1914*, Paris, Éd. de l'École des hautes études en sciences sociales, coll. « Civilisations et sociétés, 98 », 1999.
- TSEBELIS George, *Veto Players: How Political Institutions Work*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 2002.
- TSEBELIS George, « Nested Games: The cohesion of French Electoral Coalitions », dans *British Journal of Political Science*, vol. 18, n° 2, 1988, p. 145-170.
- UNGER Gérard, « Les débats parlementaires lors de la loi 1905 », dans *Matériau pour l'histoire de notre temps*, n° 77, 2005, p. 8-15.
- URFALINO Philippe et COSTA Pascaline, « Secret-public voting in FDA advisory committees », dans Jon ELSTER et Arnaud LE PILLOUER, *Private and Public Debate and Voting*, Cambridge, Cambridge University Press, à paraître.
- URFALINO Philippe, « La délibération n'est pas une conversation. Délibération, décision collective et négociation », dans *Négociations*, vol. 2, n° 4, 2005, p. 99-114.
- URFALINO Philippe, « Holisme et individualisme : la clarification d'une querelle », dans *Esprit*, n° 7(L'Europe plurielle), juillet 2005, p. 210-20.
- URFALINO Philippe, « La délibération et la dimension normative de la décision collective », dans Jacques COMMAILLE, Laurence DUMOULIN et Cécile ROBERT, *La juridiction du politique : leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société. Recherches et travaux, 7 », 2000, p. 165-93.
- VALÉRY-RADOT PASTEUR Louis, *Mémoires d'un non-conformiste*, Paris, Plon, 1970.
- VAN DIJK Teun and WODAK Ruth (eds.), *Racism at the Top: Parliamentary Discourses on Ethnic Issues in Six European Countries*, Klagenfurt, Drava Verlag, 2000.
- VIGOUR Cécile, « Justice : l'introduction d'une rationalité managériale comme euphémisation des enjeux politiques », dans *Droit et société*, n° 63-64 (Justice en réforme), 2006, p. 425-55.
- VIGOUR Cécile, *Sociologie politique comparée des réformes de la justice. Cas de la Belgique, de la France et de l'Italie*, Thèse en sociologie, ENS Chan, 2005.
- VIGOUR Cécile, « L'institution de la justice de paix en Italie : entre recherche d'efficacité et quête de légitimité (1970-2000) », dans *Terrains et travaux*, 6, 2004, p. 49-70.
- VIGOUR Cécile, DE GALEMBERT Claire, CHAPPE Vincent-Arnaud et FROTIÉE Brigitte, *Les débats parlementaires au prisme d'une analyse lexicale*.

Bibliographie

- cale. *Les vertus heuristiques du logiciel Alceste pour l'étude de l'ordre parlementaire*, rapport Action Concertée Incitative, École normale supérieure, Cachan, 2009.
- VIKTOROVITCH Clément, « Les commissions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat : un havre de paix ? », dans *Parlement[s]*, vol. 14, n° 2(Violence des échanges en milieu parlementaire), 2010, p. 90-110.
- WAHLKE John C. *et al.*, *The Legislative system ; explorations in legislative behavior*, New York, Wiley, 1962.
- WAHNICH Sophie, « Fragments d'institutions parlementaires. Faire circuler la parole du Souverain », dans *Politix*, vol. 5, n° 20(L'ordre parlementaire), 1992, p. 119-28.
- WALDRON Jeremy, *Law and Disagreement*, Oxford/New York, Clarendon/Oxford University Press, 1999.
- WANEGFELLEN Thierry, *Le roseau pensant : ruse de la modernité occidentale*, Paris, Payot, coll. « Histoire Payot », 2010.
- WANG Jianguy, « The Evolution of China's Internal Trade Policy : Development through Protection and Liberalization », dans Yong-Sick LEE (ed.), *Economic Development through World Trade : A Developing World Perspective*, Alphen aan den Rijn (the Netherlands), Kluwer Law International, 2008, series « Global Trade Law Series, 12 », p. 191-213.
- WARREN Mark, « Institutionalizing deliberative democracy », dans Shawn W. ROSENBERG (ed.), *Deliberation, Participation and Democracy : Can the People Govern ?*, Basingstoke UK/New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 272-88.
- WEALE Albert, BICQUELET Aude et BARA Judith, « Deliberative Democracy and the Analysis of Parliamentary Debate », dans *ECPR Joint Sessions, 2007, workshop : Advanced Empirical Study of Deliberation*.
- WEBER Max, *Économie et société*, Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines, 27 », 1971.
- WEBER Eugen, « About Thermidor: The Oblique Uses of Scandal », dans *French Historical Studies*, vol. 17, n° 2, 1991, p. 330-42.
- WEIGAND Edda (ed.), *Emotion in Dialogic Interaction : Advances in the complex*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Amsterdam studies in the theory and history of linguistic sciences, series IV, Current issues in linguistic theory, 248 », 2004.
- WILKERSON John D., « "Killer" Amendments in Congress », dans *American Political Science Review*, vol. 93, n° 3, September 1999, p. 535-52.
- WOOD Gordon S., « Interest and disinterestedness in the making of the Constitution », dans Richard R. BEEMAN, Stephen BOTEIN and Edward C. CARTER (eds.), *Beyond Confederation : Origins of Constitution and American National Identity*, Chapel Hill/London, University of North Carolina Press, 1987, p. 69-109.

Bibliographie

WOODALL Robert, « Before Hansard, Parliamentary Reporting when It was disapproved by Members », dans *History Today*, March 1973, p. 195-202.

YOUNG Iris Marion, « Activist Challenges to Deliberative Democracy », dans *Political Theory*, vol. 29, n° 5, October 2001, p. 670-90.

YOUNG Iris Marion, « Communication and the other : beyond deliberative democracy », dans Seyla BENHABIB (ed.), *Democracy and Difference : Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton (NJ), Princeton University Press, 1996, p. 120-35.

ZIMA Elisabeth, Brône Geert and Feyaerts Kurt, « Patterns of interaction in Austrian parliamentary debates : on the pragmasemantics of unauthorized interruptive comments », dans Cornelia ILIE (ed.), *European Parliaments under Scrutiny : Discourse strategies and interaction practices*, Amsterdam/Philadelphia, J. Benjamins, series « Discourse approaches to politics, society, and culture, 38 », 2010, p. 135-64.